

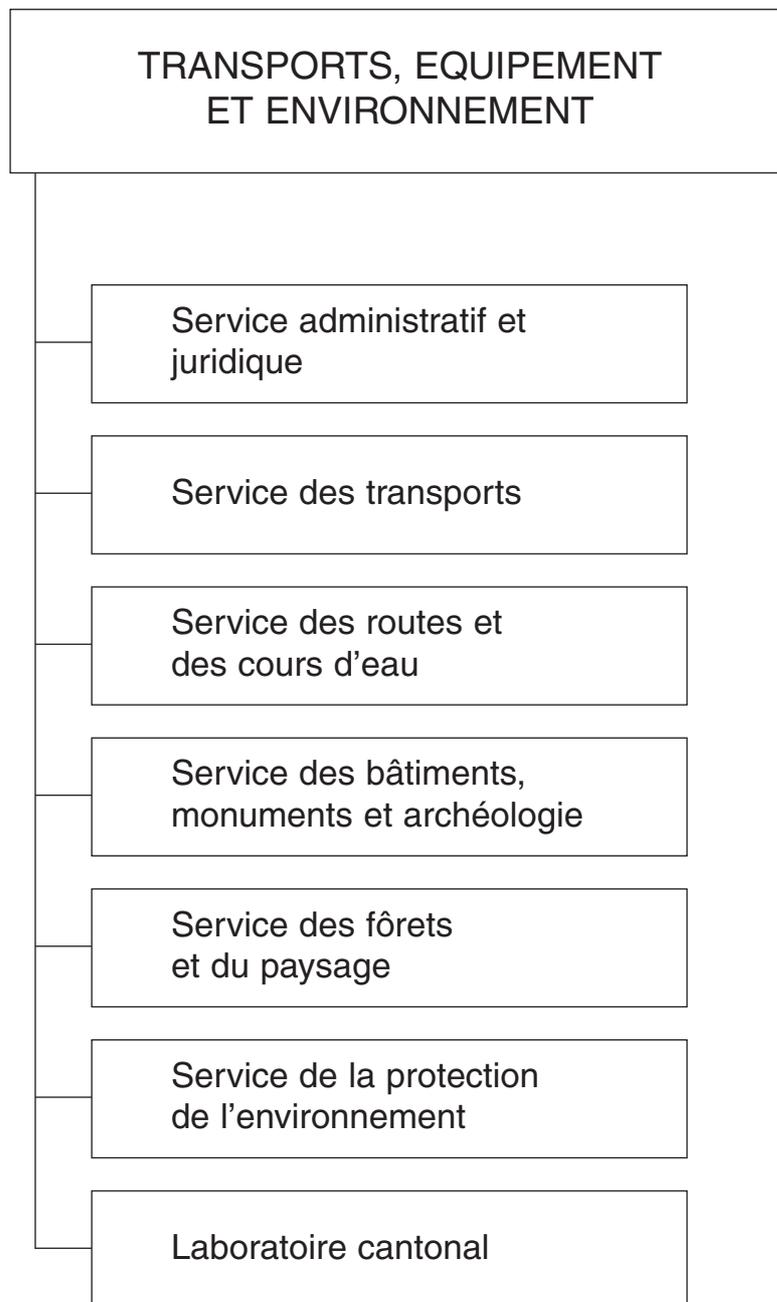


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004



**CHEF DU DÉPARTEMENT: JEAN-JACQUES REY-BELLET
REMPLAÇANT: THOMAS BURGNER**



INTRODUCTION

Sur le plan législatif, la loi et l'ordonnance sur les constructions (modification) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet alors que la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pédestres a été adoptée. D'autre part, les travaux de révision totale de la loi sur les cours d'eau se sont poursuivis.

Dans le domaine des transports, les projets de la gare de Viège et de la 3^e voie entre Rarogne et Viège ont été approuvés et les travaux sont engagés. La double voie CFF en tunnel Salquenen-Loèche a été achevée et mise en exploitation. Fait marquant, la navette ferroviaire du Simplon a pu être remise en exploitation au changement d'horaire 2004 sous la forme d'une navette mixte voyageurs / voitures entre Brigue et Iselle avec 11 paires de trains par jour. Cette réalisation est cofinancée par le Canton et la Province Verbano Cusio Ossola.

Au chapitre des routes nationales, tous les tronçons sont désormais approuvés et en force à l'exception de celui de Steg / Gampel – Viège pour lequel la décision du Conseil d'Etat fait l'objet de recours au Tribunal cantonal.

Dans le domaine des routes cantonales, il convient de relever le percement des galeries pilotes et de sécurité du tunnel de Stägjitschuggen sur la route de Zermatt, l'ouverture de la route de Goppisberg à Greich, le début des travaux de la galerie des Croisettes sur la route du Val d'Anniviers, le début des travaux du pont de Branson sur la route de Martigny – Fully, le début des travaux de reconstruction de la galerie du Lavanchy sur la route du Grand-St-Bernard, le début des travaux de la traversée de Val-d'Illiez, et l'approbation par l'Office fédéral des routes de la galerie de la Savanne sur la route d'Arolla.

Dans le cadre du projet général de la 3^e correction du Rhône, on peut noter l'établissement des bases du plan sectoriel, le renforcement du Conseil de pilotage (COPIL) et du partenariat par la désignation de 15 organismes partenaires, la validation des objectifs, la constitution de commissions régionales, le début des achats de terrains, les études concernant les mesures prioritaires à Viège, Fully et Chippis, l'élaboration de la nouvelle directive d'entretien des berges du Rhône et l'élaboration du plan d'intervention d'urgence. Les travaux de remise en état des berges se sont poursuivis dans le Bas-Valais.

En matière de bâtiments publics, trois immeubles ont été mis en exploitation: la deuxième tranche de locaux du collège de Brigue, les nouveaux ateliers de la Castalie à Monthey et les immeubles qui abritent le service informatique et le service des bâtiments à Sion. La baisse de l'indice valeur actuelle / valeur à neuf du parc immobilier de l'Etat a pu être limitée, l'indice étant de 77% conformément au contrat politique.

En archéologie, deux nouvelles découvertes méritent d'être signalées: de très intéressantes tombes du second Age du Fer (450 à 15 av. notre ère) à Bramois et un site du Néolithique (5500 – 2200 av. notre ère) à Naters.

Sur le plan environnemental, l'équipement des communes en infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées touche à sa fin. Seules 4 communes ne disposent en effet pas encore des installations adéquates. L'établissement de plans généraux d'évacuation des eaux permettra une gestion efficace des réseaux communaux. D'importantes modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux concernant la délimitation des secteurs de protection des eaux et la révision des installations de stockage d'hydrocarbures nécessiteront une redéfinition et une réorganisation des tâches au niveau du canton.

En matière d'installations d'antennes de téléphonie mobile, un groupe de travail interdépartemental a été chargé d'établir des propositions concernant l'attribution des autorisations, en tenant compte des préoccupations exprimées par la population.

L'adoption par le Grand Conseil des bases d'un Agenda 21 cantonal peut être considérée comme un engagement déterminant du canton en faveur des valeurs du développement durable.

Au chapitre forestier, il faut malheureusement relever que, par suite de la réduction des subventions fédérales, le volume des travaux dans les forêts protectrices a diminué de 26%. S'agissant d'une question vitale, une telle tendance n'est pas acceptable, et plusieurs actions coordonnées ont été engagées sur le plan fédéral.

Le laboratoire cantonal a poursuivi les missions de protection des consommateurs contre les substances dangereuses et surtout en matière alimentaire où l'on peut se réjouir notamment que le problème de l'ESB (maladie de la vache folle) semble en voie de résolution. Un effort particulier portera dans le futur sur l'amélioration de la lisibilité de l'étiquetage des denrées alimentaires.

Enfin, indifférente à l'introduction du 0,5%, la vendange 2004 a affirmé une parfaite qualité dans un volume de 46 millions de litres où la part des spécialités est en très forte augmentation.

**Le chef du Département
des transports, de l'équipement
et de l'environnement**

Jean-Jacques Rey-Bellet

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Organisation et personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Service administratif et juridique	20.80
Service des transports	7.00
Téléphonique Riddes-Isérables	6.00
Téléphoniques gérés	23.60
Service des routes et des cours d'eau	432.20
Service des bâtiments, monument et archéologie	25.08
Service des forêts et du paysage	21.00
Service de la protection de l'environnement	27.60
Laboratoire cantonal	16.30
Total	579.58

Législation

Le groupe de travail chargé de soumettre au Conseil d'Etat un texte portant sur la révision totale de la loi sur les cours d'eau du 6 juillet 1932 a poursuivi sa tâche. Un texte remanié accompagné d'explications a fait l'objet d'une consultation restreinte. Les nouvelles propositions et remarques ont été analysées. Le texte définitif et le message seront soumis au Conseil d'Etat en 2005.

L'ordonnance sur les constructions (modification) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 7 avril 2004 et approuvée in globo par le Grand Conseil le 8 juin 2004. La loi et l'ordonnance modifiées sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

La loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pédestres et les chemins de randonnée a été adoptée par le Grand Conseil. La modification du règlement destiné à la mise en vigueur de cette loi révisée est en cours d'élaboration.

Interventions parlementaires

Motions et postulats

5.102 Postulat du député (suppl.) Vincent Grenon et consorts concernant la route de montagne «Riddes – Les Mayens de Riddes» (07.02.2000).

Postulat accepté en session de mai 2000.

Les travaux d'éclairage des tunnels sur la route des Mayens-de-Riddes ont débuté en 2002 par le tunnel du Rosselin 1. Ils se sont poursuivis en 2003 par celui des Combes et en 2004 par celui du Rosselin 2. Actuellement les trois plus longs tunnels sont équipés d'une installation d'éclairage. Le projet d'éclairage du dernier tunnel à équiper est en cours mais la difficulté de ce projet réside dans l'éloignement entre sa source d'énergie électrique et le tunnel. En fonction des priorités de sécurité routière, du coût de cet aménagement et des disponibilités budgétaires prochaines, l'éclairage de ce dernier tunnel devrait être réalisé vers 2006 ou 2007.

5.112 Postulat des députés Susanne Hugo-Lötscher (suppl.), Werner Salzmännli (suppl.), Richard Kalbermatter et Norbert Brenner concernant l'intégration du bruit dans le forum cantonal de l'air (10.02.2000).

Postulat accepté avec réserve en session de septembre 2000.

Les groupes de travail ad-hoc concernant la lutte contre le bruit ont été désignés en fonction des types d'installations à traiter en priorité.

Le Conseil d'Etat a créé un groupe chargé de faire des propositions quant à l'assainissement du bruit routier; il se compose de représentants des services cantonaux concernés ainsi que d'un représentant des services techniques communaux.

La problématique du bruit de l'aérodrome de Sion est pour sa part traitée par les responsables fédéraux du dossier ainsi que les représentants des services cantonaux concernés et de la commune de situation.

5.125 Motion de la députée Edith Nanzer-Hutter, du député Edgar Salzmännli et du député Ambros Ritz concernant la route de déviation Naters-Blatten-Birgisch-Mund (28.06.2000)

Motion acceptée en session de mai 2001.

Plusieurs mesures de régulation de la circulation ont été testées en février 2004 sur la base de l'avant-projet d'aménagement de la route. Les résultats ont été discutés avec la commune et intégrés au projet définitif, dont la mise à l'enquête publique aura lieu au printemps 2005.

5.149 Postulat du député Markus Truffer et consorts concernant la poursuite de l'amélioration de la route de St-Nicolas à Grächen (16.05.2001).

Postulat accepté en session de septembre 2001.

La mise à l'enquête publique du lot de Wichel au lacet de Riedacher a eu lieu le 18 juin 2004. L'approbation des plans est en cours. Le mandat pour le lot du lacet de Riedacher jusqu'à l'estacade de Riedacher a été attribué. Le dossier de mise à l'enquête est planifié pour fin 2005.

5.155 Postulat du député Konrad Martig et consorts concernant le chargement de secours des voitures au Simplon (29.06.2001).

Postulat accepté en session de mars 2002.

Une solution de navette mixte voyageurs – transport de véhicules accompagnés (Autoverlad) entre Brigue et Iselle a été étudiée en concertation entre la Confédération, le Canton, l'OFT, les CFF et le BLS. Une convention a également été passée avec la Province Verbano-Cusio-Ossola. Sur ces bases, le Conseil d'Etat a pris une décision de principe (novembre 2003). Un message et un projet de décision du Grand Conseil ont été préparés pour décision du Parlement en mars 2004. Sur cette base, les projets d'aménagement, de transformation du matériel roulant ont été approuvés et réalisés. La mise en exploitation a eu lieu le 12.12.2004.

5.209 Postulat du Groupe DC du Centre, par les députés André Quinodoz et Grégoire Luyet, concernant l'équipement de la fenêtre ouest du Lötschberg (05.03.03)

Postulat accepté en session de février 2004.

Le raccordement ouest fait partie de l'aménagement complet du Lötschberg et l'utilisation de ce raccordement ouest est dépendant de la mise à double voie du tunnel, ceci pour des raisons évidentes de capacité dans l'exploitation du tunnel de base. Actuellement, dans AlpTransit 2ème étape, ce projet pourrait figurer dans le message. Il s'agit d'une réalisation planifiée pour les années 2020 et suivantes seulement. Le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre, dans toute la mesure de ses moyens, les démarches en vue de la réalisation complète par étape du tunnel de base du Lötschberg.

5.211 Postulat du député (suppl.) Martin Kluser & consorts concernant la sécurité dans les transports (06.03.03)

Postulat accepté avec réserve en session de février 2004.

La proposition du postulat de réintroduire le contrôle des trains régionaux le soir à partir de 21h00 est une mesure

envisageable qui a un prix et qui est à considérer dans l'ensemble des mesures entreprises. Une étroite coordination se met peu à peu en place entre tous les intéressés.

L'ensemble des mesures coordonnées engagées en matière de sensibilisation, de prévention, de contrôles sporadiques et de répression doit être poursuivi et intensifié avec

tous les partenaires concernés. Finalement, la réintroduction d'un accompagnement systématique des trains du soir à partir de 21h00 pourrait être prévue pour autant que l'insuffisance des mesures susmentionnées serait avérée.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Section juridique

Généralités

Le champ des activités du service est demeuré analogue à celui des années précédentes. Il touche le domaine des constructions au sens large, lequel exige une étroite collaboration avec les communes aux fins de garantir une application uniforme de cette législation. Le service offre par ailleurs un support juridique aux activités des divers services du département.

Commissions

La section juridique, par un de ses juristes, siège de droit au sein de la commission cantonale des constructions. Outre les séances ordinaires de décisions, elle organise des visites des lieux.

La commission des grèves du Léman poursuit ses travaux. Les questions liées à la gestion courante des dossiers d'utilisation du domaine public en bordure du lac, la pose et de l'utilisation des bouées d'amarrage sur le Léman constituent l'essentiel de ses tâches.

La commission cantonale de signalisation routière dont fait partie l'adjoint du service s'est réunie à 47 reprises. Elle a traité 1591 dossiers. Parmi ses activités, les domaines suivants la préoccupent: la prolifération de la publicité «sauvage» et les enseignes posées sans autorisation aux abords des routes cantonales.

Autres activités - ventes et échanges de terrains

Durant l'année, 29 terrains ont été vendus et 23 autorisations d'utilisation du domaine public cantonal ont été accordées par le Conseil d'Etat sur préavis du service. Cinq demandes ont dû être écartées.

Organe d'instruction

Depuis les années nonante, le service juridique assure l'instruction des dossiers de projets de routes et de corrections de cours d'eau cantonaux et communaux. Dans ce contexte, 54 projets ont été approuvés par le Conseil d'Etat, 19 projets dans le Haut-Valais et 35 dans le Valais romand.

Le service s'occupe également des demandes d'expropriation et prépare la nomination des commissions d'expropriation correspondantes.

Depuis 1997, le service juridique instruit les procédures dans le domaine forestier (défrichement, exploitations préjudiciables, constatations forestières, décisions pénales, etc.) et dans le contexte de la protection de l'environnement et de la protection des eaux (décisions d'assainissement, d'allègement et de protection – air, bruit, déchets, eaux superficielles et souterraines, STEP, décisions pénales). Il offre en outre un support juridique pour les tâches incombant au laboratoire cantonal (toxiques et denrées alimentaires).

Oppositions – Recours

- Déterminations sur les dossiers de constructions: le service juridique s'est déterminé sur 191 dossiers de constructions (oppositions).
- Réponses aux recours: le service a représenté les intérêts de la CCC et du Département dans les procédures de recours auprès de l'Exécutif cantonal, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, 145 réponses à des recours ont été adressées (81 dans le Haut-Valais et 64 dans le Valais romand).

Commission cantonale des constructions

Au cours de l'année 2004, la CCC a siégé 25 fois et statué sur 905 dossiers. Le secrétariat de la CCC en a en revanche traité 3009.

Statistiques du secrétariat cantonal des constructions

	2001	2002	2003	2004
<i>Total des demandes présentées</i>				
Haut-Valais	642	641	713	777
Valais Romand	1688	1747	1993	2332
Total	2330	2388	2706	3109
<i>Compétence CCC</i>				
Haut-Valais	316	285	333	335
Valais Romand	456	441	541	570
Total	772	726	874	905
<i>Synthèses envoyées</i>				
Haut-Valais	326	320	308	350
Valais Romand	1232	1271	1325	1448
Total	1558	1591	1633	1798
<i>Demandes autorisées</i>				
Haut-Valais	145	193	150	138
Valais Romand	269	312	318	287
Total	414	505	468	425
<i>Demandes refusées</i>				
Haut-Valais	33	37	26	14
Valais Romand	78	86	62	92
Total	111	123	88	106
<i>Emoluments divers</i>	855655.45	938163.20	967256.-	1526665.-

SERVICE DES TRANSPORTS

Planification, coordination technique et information

AlpTransit – Loetschberg: jonction des tunnels nord et sud pour le printemps 2005

Les travaux d'excavation ont été retardés par la présence de carbone dans la région du chantier de Mitholz. La zone délicate a pu être franchie et 97% de l'ensemble des tubes et des galeries de 88 km de long ont été excavés. 3/4 des galeries qui seront mises en exploitation ont été équipées par un bétonnage de l'anneau intérieur. L'équipement ferroviaire du tunnel a commencé à partir du chantier de Rarogne. La mise en exploitation du tunnel demeure, par conséquent, fixée à l'horizon 2007 pour les essais et décembre 2007 pour l'ouverture au trafic.

Gares et voies d'accès au sud du Loetschberg

Le projet de la gare de Viège a finalement pu être approuvé le 23 août 2004 et les travaux ont été engagés sans tarder en vue de respecter l'objectif 2007 prévu pour l'ouverture du tunnel de base du Loetschberg et la mise en exploitation de la nouvelle offre. La 3^e voie entre Rarogne et Viège a également été approuvée en 2004 et se trouve en chantier. L'approbation des mesures de protections anti-bruit entre Rarogne et Brigue d'une part et sur la ligne de faite d'autre part, mises à l'enquête publique en 2004, est également attendue pour le printemps 2005 de manière à réaliser ces protections dans les délais d'ouverture 2007.

Matterhorn-Gotthard-Bahn

La sortie Est de Brigue pour le chemin de fer MGB a été mise à l'enquête publique en août 2004. Le canton s'est déterminé le 20 octobre 2004. Le traitement des oppositions et la décision fédérale sont attendus pour le printemps 2005.

Réouverture de la navette du Simplon

Suite au signal clair donné en 2003 par le Grand Conseil attribuant 2 millions d'investissement pour la réouverture de cette navette, grâce aussi à la collaboration de la Province de Verbano Cusio Ossola (VCO), des CFF, du BLS et des chemins de fer italiens (RFI),

la navette ferroviaire du Simplon «Autoverlad» a pu être remise en exploitation au changement d'horaire 2004 sous forme d'une navette mixte voyageurs/voitures entre Brigue et Iselle avec 11 paires de trains par jour. Cette prestation est complétée par une desserte mixte bus/trains entre Iselle et Domodossola assurant une desserte fine des localités de Iselle, Varzo et Preglia par bus en corresponsance avec la navette ferroviaire entre Iselle et Brigue.

Cette réalisation largement cofinancée par le canton du Valais et par la Province VCO, répond ainsi à de nombreuses interventions au plan parlementaire national et cantonal ainsi qu'à diverses pétitions et interventions des milieux économiques et touristiques souffrant du manque de fiabilité de l'axe du Simplon en période d'intempéries et de dangers naturels.

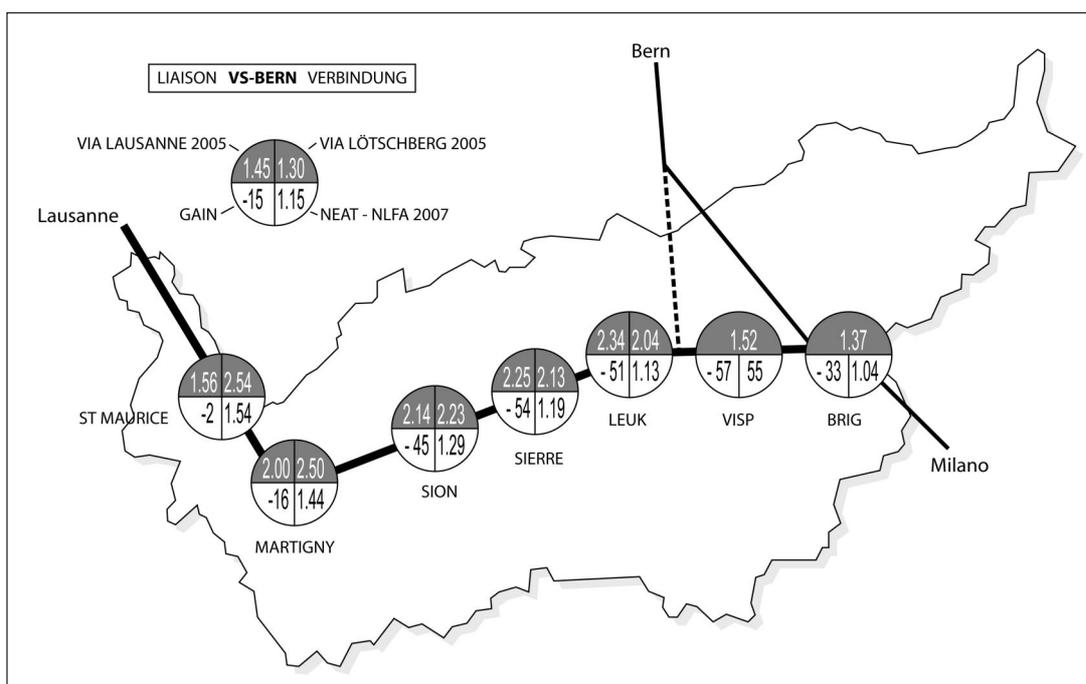
Double voie Salquenen – Loèche sur la ligne du Simplon

La double voie CFF Salquenen – Loèche en tunnel a pu être achevée et mise en exploitation le 7 novembre 2004. Le démantèlement de la voie unique longeant le Rhône sur ce tronçon permet désormais le début des travaux d'aménagement de la nouvelle route cantonale en rive droite du Rhône entre Salquenen et Loèche en vue de libérer l'espace nécessaire à la construction de l'autoroute A9 sur l'actuelle route cantonale à travers Finges.

Cette réalisation ferroviaire a pu être coordonnée avec la 1^{re} étape de Rail 2000 qui a été mise en exploitation au changement d'horaire du 12 décembre 2004 avec un gain de temps de 15 minutes sur ce tronçon.

Horaires 2008

Pour le canton du Valais, cette étape de Rail 2000 est transitoire. Les changements importants en matière d'offre ferroviaire sont à planifier pour l'ouverture du Loetschberg au changement d'horaire 2007 avec des améliorations notables en direction et en provenance de Milan le long des axes du Simplon et du Loetschberg, avec une nouvelle offre de trains à haute performance qui prévoit 11 paires de liaisons entre la Suisse et Milan au total de ces deux axes. Par ailleurs, l'offre ferroviaire sera fondamentalement modifiée dans les relations entre le Valais et Berne et au-delà, avec des gains de temps significatifs dans les déplacements ferroviaires comme l'indique la figure ci-jointe.



Décisions d'investissement du Grand Conseil

- Décision du 2 mars 2004 concernant le financement de l'aménagement des gares de Brigue et d'Iselle dans le cadre de l'introduction du trafic mixte porte-autos et transport régional de voyageurs entre Brigue et Iselle
- Décision du 15 septembre 2004 concernant le financement du nouvel aménagement de la gare de Viège de la société Matterhorn Gotthard Infrastructure SA (MGI).

Gestion technique des transports publics

Projets ferroviaires

Seize projets d'aménagements ferroviaires sur territoire valaisan ont été approuvés en 2004 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Office fédéral des transports (OFT), suite à la mise à l'enquête publique, à la consultation et au préavis du canton. Il s'agit des projets suivants:

- CFF
 - 3^e voie St. German et assainissement du bruit ferroviaire Viège-ouest / commune de Viège
 - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Rarogne
 - Nouvelle gare de Viège (projet commun: CFF, MGB, CarPostal, commune de Viège) / commune de Viège
 - Nouveau poste d'aiguillage gare de Viège / commune de Viège
 - Installations de transbordement de l'huile Gamsen / commune de Brigue-Glis
 - Chargement des voitures à Brigue / commune de Brigue-Glis
 - Sous-station électrique Gampel-Steg / communes de Steg et de Niedergesteln
 - Gare de Loèche – projet de détail / commune de Loèche
 - Remplacement du passage inférieur de Salquenen / commune de Salquenen
 - Rénovation selon concept RV 05 de la halte de Saxon / commune de Saxon
 - Rénovation selon concept RV 05 de la halte de Vernayaz / commune de Vernayaz
 - Remblayage de l'ancien pont St-Barthélémy / commune de St-Maurice
- BLS
 - Assainissement du bruit ferroviaire sur le territoire de la commune de Ferden
- MGB
 - Redressement de la voie entre Neubrûck et Ackersand / communes de Stalden et de Vispertermenin
- GGB
 - Assainissement et transformation de la station du Gornergrat / commune de Zermatt
- TMR
 - Quai amovible CERM / commune de Martigny.

Concessions et autorisations

Droits de transport selon ordonnance sur les concessions pour le transport des voyageurs (OCTV) du 25.11.1998

Le bilan pour l'année 2004 s'établit comme il suit:

- 2 nouvelles concessions
- 2 transferts de concessions
- 3 extensions de concessions
- 2 renouvellements de concessions
- 1 autorisation fédérale
- 6 autorisations cantonales.

Installations de transports à câbles

Remontées mécaniques

Situation des concessions fédérales et des autorisations cantonales de construire octroyées en 2004 ou en cours d'approbation à fin 2004

P = téléphérique
 UK = télécabine
 US = télésiège

Concessions et autorisations octroyées

Demandes de concession et d'autorisation en cours

Concessions fédérales	P	UK	US	Total	P	UK	US	Total
Renouvellement de concession	5	-	1	6	1	-	-	1
Modification ou remplacement d'une installation existante	-	-	6	6	-	1	3	4
Nouvelle installation	-	-	-	-	-	-	1	1
Total concessions fédérales	5	-	7	12	1	1	4	6
Autorisations cantonales de construire (téléskis)				Total				Total
Remplacement / Modification				2				1
Nouvelle installation				1				-
Total autorisations de construire				3				1
Total général				15				7

Autorisations cantonales d'exploiter

En vertu des législations fédérale et cantonale en matière d'installations de transport à câbles sans concession fédérale, les autorisations d'exploiter doivent être limitées dans le temps. A cet effet, plus de 400 autorisations d'exploiter ont été mises à jour durant ces trois dernières années, dont 153 pour la seule année 2004. Au 31 décembre 2004, une quinzaine d'installations ont encore une autorisation non limitée dans le temps.

Installations mises en exploitation en 2004

Concessions fédérales: cinq télésièges ont été mis en exploitation en 2004:

- La Toula, Aminona (4 places, débrayable) à Montana: remplacement d'un télésiège et d'un téléski
- Vijevy - Tsarva (6 places, débrayable) à Grimentz: remplacement d'un téléski, avec extension du domaine skiable
- Chiesso – Plateau de Sorebois / La Combe (4 places, débrayable) à Zinal: remplacement d'un téléski
- Grand Paradis – Planachaux (6 places, débrayable) à Champéry: remplacement de deux télésièges
- Planachaux – Croix de Culet (6 places, débrayable) à Champéry: remplacement d'un télésiège et d'un téléski.

Autorisations cantonales: quatre installations soumises à autorisation cantonale (téléskis) ont été mises en exploitation en 2004:

- Testa Grigia I à Zermatt: remplacement
- Le Rouge à Verbier: remplacement de deux téléskis
- Baby-Jorasse à Ovronnaz: remplacement d'un téléski
- Pré de la Vieille à Collombey-Muraz: nouveau.

Inventaire des installations de remontées mécaniques en exploitation

<i>Installations à concession fédérale</i>	2003	2004
Funiculaires	5	5
Téléphériques	40	40
Télécabines	44	44
Télesièges à pinces fixes	69	66
Télesièges à pinces débrayables	31	36
<i>Total concessions fédérales</i>	<i>189</i>	<i>191</i>
<i>Installations sans concession fédérale</i>	2003	2004
Téléphériques	25	25
Ascenseurs inclinés	21	23
Téléskis	278	269
Minitéléskis	122	124
<i>Total sans concession fédérale</i>	<i>446</i>	<i>441</i>
<i>Total général</i>	<i>635</i>	<i>632</i>

Obstacles à la navigation aérienne

27 nouveaux obstacles ont été enregistrés en 2004:

- câbles: 20
- divers (cheminées, grues, etc.): 7

52 obstacles existants ont été supprimés dont 48 câbles.

Gestion administrative et financière

Trafic régional

Pour l'offre de transport qu'ils commandent conjointement, la Confédération et le Canton indemnisent les entreprises pour leurs coûts non couverts planifiés, conformément à la loi fédérale sur les chemins de fer du 20.12.1957 (LCF), modifiée les 24.03.1995 et 20.03.1998 et à la loi cantonale sur les transports publics (LTP) du 28.09.1998.

Les coûts non couverts pour l'ensemble du trafic régional cantonal s'élèvent pour l'année 2004 à Fr. 116,7 millions (y compris la part de la Confédération). Ils sont répartis de la manière suivante entre les pouvoirs publics, qui en assurent le financement:

2004	%
Confédération	88,0
Canton	7,2
Communes	4,8

Par mode de transport, les contributions versées en 2004 sont les suivantes:

	Confédération	Canton et communes
Lignes de chemins de fer	61,6 millions	Fr. 8,4 millions
Lignes d'autobus	33,1 millions	Fr. 4,5 millions
Lignes de téléphériques	7,1 millions	Fr. 2,0 millions

Trafic d'agglomération

La LCF exclut du subventionnement fédéral ce trafic considéré comme d'intérêt local.

Les prestations effectuées par les entreprises de transport dans les agglomérations sont donc indemnisées en vertu de l'art. 11 al. 1c de la LTP, à savoir par le canton (15%) et par les communes de la région (15%).

Le montant des subventions 2004 versées à ce titre (y compris les parts communales facturées par le canton aux communes) ascende à Fr. 1'000'631.-.

Aides aux investissements

La part cantonale au financement des programmes d'investissements des compagnies de chemins de fer et des sociétés de téléphériques se monte à Fr. 10 millions en 2004.

Aviation et navigation

En application des dispositions de la loi sur les transports publics du 28.09.1998, le canton participe aux frais d'exploitation de l'aéroport régional de Sion. Pour l'année 2004, la participation est de Fr. 362'541.-.

Le déficit de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est couvert par les 3 cantons riverains de Vaud, Genève et Valais; la quote-part valaisanne (6.53%) s'inscrit, pour l'année 2004, à hauteur de Fr. 392'000.-. Une participation financière des instances françaises sous forme forfaitaire a été conventionnée en 2004 pour les années 2004 (partiellement), 2005 et 2006.

Téléphérique Riddes-Isérables

	2001	2002	2003	2004
Nombre de personnes transportées	62'551	62'726	56'299	58'847
Marchandises transportées en tonnes	462	409	331	362

Indemnité perçue en 2004 pour le transport public régional:

- de la part de la Confédération Fr. 502'964
- de la part du canton et des communes Fr. 68'586

Total Fr. 571'550

Téléphériques gérés par le canton

Nombre de personnes transportées	2001	2002	2003	2004
Dorénav-Alesse-Champex	23'446	20'795	19'753	19'604
Gampel-Jeizinen	52'720	48'285	55'792	53'003
Turtmann-Oberems	46'220	48'504	52'757	52'331
Raron-Eischoll	54'421	52'594	53'014	57'491
Fürgangen-Bellwald	46'773	44'013	46'937	45'638
Stalden-Staldenried-Gspon	132'218	123'102	162'566	158'430

Marchandises transportées (en tonnes)	2001	2002	2003	2004
Dorénav-Alesse-Champex	5	5	5	5
Gampel-Jeizinen	77	67	75	69
Turtmann-Oberems	21	18	8	7
Raron-Eischoll	62	72	74	75
Fürgangen-Bellwald	49	45	49	45
Stalden-Staldenried-Gspon	263	193	252	205

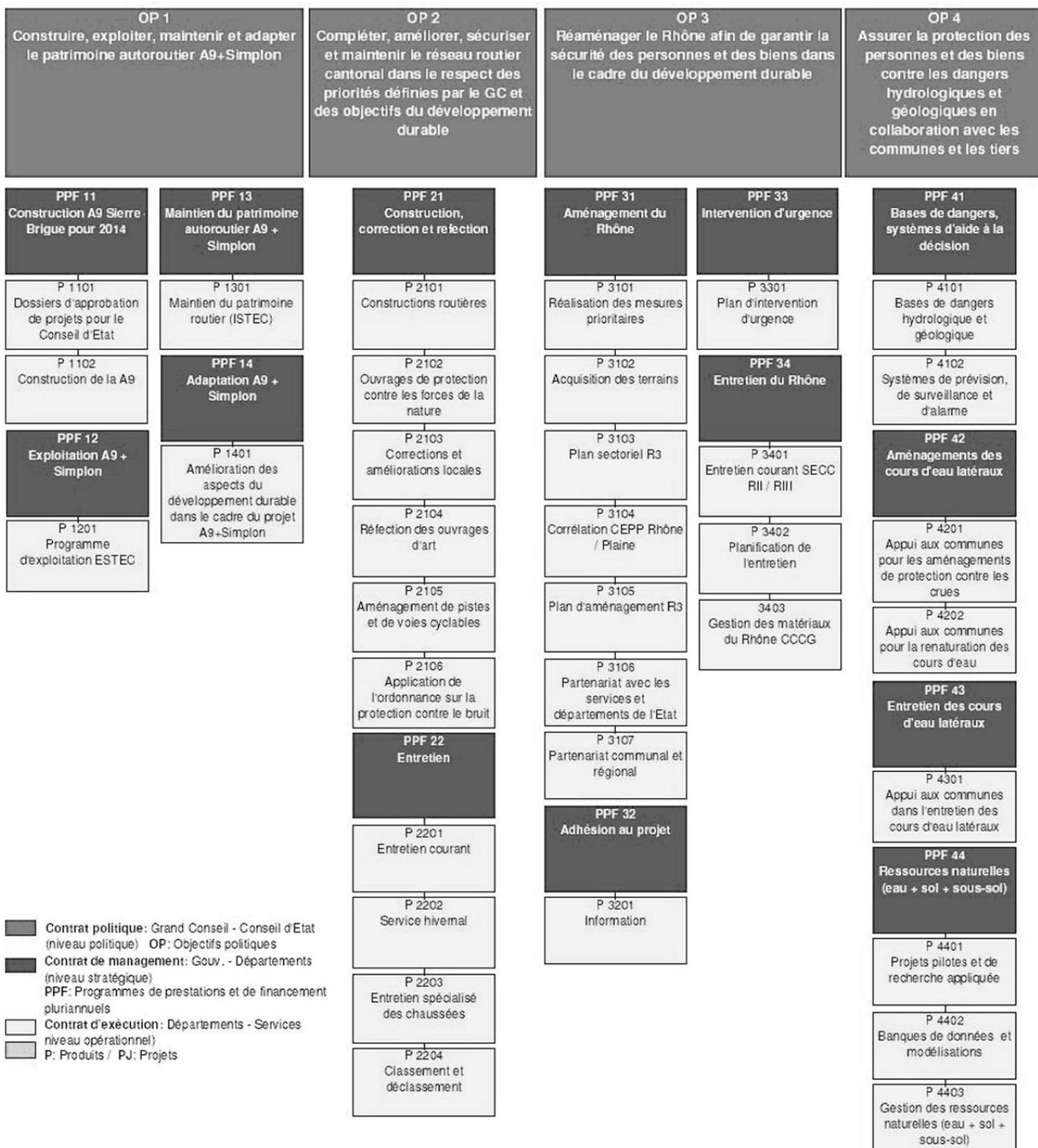
Indemnité perçue en 2004 au titre de transport public régional:

- de la part de la Confédération Fr. 1'817'200
- de la part du canton et des communes Fr. 453'300

Total Fr. 2'270'500

SERVICE DES ROUTES ET DES COURS D'EAU

Le Service des routes et des cours d'eau est une unité pilote. Il est en charge de l'accomplissement des tâches fixées dans le contrat d'exécution qui le lie, dans le contexte du projet de nouvelle gestion publique, avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. Ces tâches, définies sous la forme de produits sont décrites dans le tableau ci-dessous. Le calendrier d'exécution est fixé dans le plan quadrenna 2002-2005.



OP1 Construire, exploiter, maintenir et adapter le patrimoine autoroutier A9 + Simplon

Construction

La construction de la A9 entre Sierre et Bigue se poursuit et demeure au bénéfice d'un taux de subvention fédérale de 96%.

Au niveau fédéral l'année 2004 a été marquée par:

- la réorganisation interne de l'OFROU, en date du 1^{er} août, dont les structures et en particulier celles de la division Infrastructures routières ont été modifiées avec, pour le Valais, un changement du titulaire du poste de responsable de région
- le projet de plan d'allègement budgétaire 2004 de la Confédération, contre lequel le Valais, à l'instar d'autres cantons, s'est violemment élevé, parce que la conséquence inacceptable en serait de retarder d'environ 2 ans encore l'achèvement de la A9, déjà repoussé en 2013-14 suivant la 7^e planification à long terme de la construction du réseau des routes nationales de juillet 2003.

En 2004, les événements et les réalisations les plus marquants ont été les suivants:

- l'approbation par le Conseil d'Etat, le 11 février, du projet concernant le tronçon Steg/Gampel Est – Viège Ouest
- le début des travaux de construction de la tranchée couverte de Tourtemagne, la mise en route de l'excavation proprement dite du tunnel de Riedberg et la mise en chantier, en décembre, du contournement Sud de Viège
- l'approbation par le DETEC des modifications de projets de la jonction Sierre-Est, le 19 novembre. Tout en diminuant le coût de réalisation, ces modifications permettent d'améliorer les conditions de trafic ainsi que l'intégration paysagère, prévoient la réalisation d'un passage à faune et conduisent à la suppression totale des murs de soutènement initialement projetés
- la mise en service, le 7 novembre, de la double voie CFF sur le tronçon Salquenen – Loèche, permettant le démarrage des travaux de démontage par les CFF de la voie actuelle et la remise prochaine aux RN des infrastructures ainsi libérées afin d'entreprendre le déplacement sur cette emprise de la route cantonale T9
- l'exécution de travaux de compensations à Finges et le début du déplacement, sur une longueur d'environ 1 km, de deux lignes à haute tension dans le secteur Creux-de-Chippis.

Entretien

L'entretien courant (exploitation) des routes nationales - A9 de plaine et A9 Simplon, s'est déroulé sans difficultés particulières. Les crédits ordinaires portés au budget ont permis de réaliser les tâches à satisfaction. Un service hivernal ordinaire au niveau du déneigement, mais lourd au niveau du salage permet, dans le domaine de «l'entretien des routes» de boucler l'exercice sans avoir recours à des crédits supplémentaires. L'ensemble des activités d'entretien courant sur les routes nationales est subventionné à 91% par la Confédération sur la base d'une comptabilité d'exploitation soumise à l'OFROU pour approbation.

Quatre centres d'entretien sont en exploitation: Indivis et Sierre pour les 57.6 km d'autoroute de St-Maurice à Sierre Est, Brig pour les 3 km d'autoroute de plaine et les 20.9 km de la partie Nord du Simplon, et Simplon-Dorf pour les 21.4 km de la route nationale A9 du Simplon Sud. Sur les 133.8 km de RN9 planifiés en Valais, 104.8 km sont en service dont 7'463 m de tunnels. Les relevés «benchmarking» ont été exécutés en 2004 et vérifiés par l'OFROU. La mise en application d'un système de gestion d'entretien qui en découle est à l'étude pour 2005.

La sécurité hivernale est assurée par les propres moyens du SRCE sur le réseau de plaine et avec le concours de 4 entreprises concessionnaires pour le Simplon. En 2004, 709 tonnes de sel ont été épanchées sur la A9 Brig/Simplon-Sud et 1011 tonnes sur l'autoroute A9 de plaine.

Il est à noter que l'axe du Simplon a été fermé 27 fois en 2004 (8 fois en janvier, 3 fois en février, 5 fois au printemps, 7 fois en novembre et 4 fois en décembre) pour les camions remorques et

camions à sellettes. Les mesures particulières (aménagement de sites de stockage) sont maintenues sur les axes du Grd-St-Bernard et du Simplon. Une étude intitulée «Gestion du trafic lourd à travers les cols alpins» a été approuvée par l'OFROU. Sa réalisation a débuté en 2004 et se poursuivra sur 2005. Elle vise à améliorer la sécurité routière en organisant le flux de trafic sur les routes alpines par une gestion centralisée.

Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les montants par kmv (km virtuel, soit km tenant compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc.) avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2004 du parc d'entretien des RN s'élève à Fr. 15'662'967.-, pour 33 véhicules légers, 23 véhicules lourds, 31 lames à neige, 20 saleuses ainsi que différents engins et machines outils.

Cette valeur financière sert à la calculation des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

OP2 Compléter, améliorer, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil et des objectifs du développement durable

Les principaux projets et travaux d'aménagement effectués en 2004 sur le réseau routier cantonal (routes principales suisses et routes cantonales) sont répertoriés et illustrés dans les cartes schématiques.

Le maintien de la qualité du réseau routier cantonal, de plus en plus soumis à un trafic lourd dont le tonnage est en constante augmentation, nécessite régulièrement d'importants travaux d'entretien. Les dotations budgétaires actuelles ne permettent pas de faire face aux besoins; en conséquence les travaux d'entretien entrepris se limitent à des remises en état localisées des tronçons les plus touchés. Les résultats d'une analyse détaillée de l'état des routes, basée sur les relevés de l'état existant et complétée par le pronostic d'évolution de cet état, a permis en 2004 d'établir une planification générale des travaux d'entretien et des budgets annuels nécessaires pour la période 2005 – 2016.

Les améliorations locales et les adaptations diverses entreprises en 2004 ont été réalisées dans le respect des objectifs prioritaires fixés, soit l'amélioration de la sécurité et de la fluidité du trafic, la sécurisation par rapport aux dangers naturels, le confort des usagers ainsi que la réduction des dangers et des nuisances pour les riverains.

Les démarches de classement des routes d'importance nationale se sont poursuivies dans le cadre général de l'élaboration en cours, par la Confédération, du plan sectoriel des routes et plus largement du plan sectoriel des transports, intégrant les mesures liées à la nouvelle péréquation financière acceptée en votation populaire en novembre 2004.

Bas-Valais

Pour la section du Bas-Valais, l'année 2004 a été caractérisée dans le domaine routier par deux activités principales:

- le début d'importants travaux de corrections et de restructurations de la chaussée, tels que l'intérieur de Choëx, l'intérieur de Val-d'Illiez, l'intérieur de Saxon et le tronçon Martigny – Branson
- la poursuite des améliorations locales du réseau routier par des aménagements de sécurité, surtout à l'intérieur de localités, l'objectif étant l'amélioration de la sécurité des piétons et écoliers ainsi que la modération du trafic motorisé.

En matière d'ouvrages d'art, deux grands chantiers ont débuté en 2004, soit la construction d'une galerie de protection au torrent du Lavanchy, près du Brocard, sur la route du Grand-St-Bernard, ainsi que la construction du nouveau pont sur le Rhône à Branson.

Près de Sembrancher, la galerie de la Monnaie, endommagée en novembre 2003, est en phase de sécurisation et les travaux de réparation finale sont planifiés en 2005.

Les autres grands projets, tels que la correction de la route du Grand-St-Bernard entre Orsières et Liddes, la transchablaisienne H144 et la déviation du village des Evouettes, avancent pas après pas dans des procédures longues et difficiles.

Valais central

En 2004, l'investissement le plus conséquent a été la correction de plusieurs tronçons de la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal, plus particulièrement entre Sierre et Vissoie. Les travaux ont nécessité la fermeture de cette partie de la route pendant un mois.

La construction des galeries de protection contre les forces de la nature des Croisettes, près de Vissoie sur la RC 40 Sierre – Vissoie – Ayer – Zinal, a débuté à l'automne. L'approbation fédérale du projet de la galerie de Savanne, entre les Haudères et Arolla sur la RC 54 Sion – Les Haudères – Arolla est intervenue en décembre.

D'importantes études ont été effectuées pour la sécurité du trafic et des usagers, portant sur la transformation de plusieurs carrefours en giratoires, entre autres à Vétroz / Conthey, Sierre.

Les traversées de localités font l'objet de nombreuses améliorations visant à sécuriser le cheminement des piétons et mettre en place, dans la mesure du possible, des zones à vitesse modérée, plus particulièrement à St-Pierre-de-Clages, Drône, Ormône et Basse-Nendaz.

La géométrie de nombreux tronçons essentiels pour le trafic régional et touristique a été améliorée, amenant ainsi une meilleure qualité au tracé et une sécurité accrue pour les utilisateurs.

Cet effort se focalise actuellement sur la correction des lacets entre Sion et Champlan sur la RC 58 Sion – Botyre – Anzère, plus particulièrement le dernier tronçon compris entre le 3^e lacet et Champlan.

L'entretien des ouvrages d'art reste une des priorités en fonction des disponibilités financières allouées, les travaux adaptés à ce type de réfection sont poursuivis.

Les projets étudiés cette année visent plus particulièrement les ouvrages situés sur les axes prioritaires des différentes vallées qui doivent être adaptés aux nouvelles charges autorisées dès le début 2005.

Le projet définitif de la déviation sud de Bramois, sur la RC 53 Bramois – St-Martin – La Crête, a été mis à l'enquête publique au printemps et soumis au Parlement. Le début des travaux est planifié à l'automne 2005.

Haut-Valais

Les travaux du tunnel de Stägjitschugge se sont poursuivis selon le programme prévu et la fin du percement de la galerie de sondage a eu lieu le 15 juin. Après réinstallation du tunnelier le percement de la galerie de sécurité a pu débuter et les travaux ont pris fin le 16 décembre. A part quelques finitions, le lot de raccordement est achevé. Les travaux exécutés pour le lot n° 2 et le pont sur la Vispa permettront l'accès à Kalpetran ainsi qu'à la nouvelle décharge «Grinji».

Les travaux de construction de la route de liaison de Goppisberg à Greich se sont achevés selon le programme prévu. L'ouverture à la circulation de ce nouveau tronçon, long de 2140 m, a eu lieu le 1^{er} octobre.

Le lot n° 1 a été achevé sur la route de liaison de Niedergampel à Bratsch. Afin de préparer la construction du tunnel, les travaux de construction du lot n° 5 ont été avancés, pour atteindre le portail Est.

Sur la route H19 / Furka – intérieur de Lax, les travaux de construction de la 1^{ère} étape ont été achevés. Le passage inférieur du che-

min de fer Matterhorn Gotthard Bahn a ainsi été adapté aux exigences accrues du trafic. La construction de trottoirs améliore nettement la sécurité des piétons.

Des efforts particuliers ont été entrepris dans le cadre de la maintenance des ouvrages d'art. Dans la mesure du possible, les ouvrages ont été renforcés afin de répondre aux exigences du trafic lourd.

L'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) mènent, en collaboration avec les cantons, un projet d'étude sur les revêtements antibruit à l'intérieur des localités. Dans ce contexte, 10 localités suisses ont été choisies sur la base des critères suivants: le volume du trafic, la part du trafic poids lourds et la topographie locale. L'examen de 12 nouveaux types de revêtements portait sur leur application pratique, leur durabilité et leurs particularités en matière d'atténuation du bruit. Le canton du Valais est le seul canton de Suisse romande à collaborer à ce projet. Sur le tronçon de la route cantonale à l'intérieur de la localité de Tourtemagne, 4 différents types de revêtements ont ainsi été mis en place.

Activités connexes principales

Participation à des commissions, groupes de travail et groupes d'experts au niveau fédéral:

- établissement du réseau des installations de pesée dynamique des véhicules en mouvement, en coordination avec la police cantonale (WIM)
- recensements annuels du trafic sur les axes routiers transalpins du Gd-St-Bernard et du Simplon
- groupes d'experts mandatés par OFROU/Office fédéral des routes et l'OFEG/Office fédéral des eaux et de la géologie
- normes, directives et règlements SIA/Société suisse des ingénieurs et architectes
- commissions de l'UPSR/Union des professionnels suisses de la route et de MISTRA/Système d'information pour la gestion de l'entretien (OFROU).

Participation aux séances régulières:

- de la Commission cantonale de la signalisation routière
- du Groupe de travail: «Transport et gestion du trafic» du Forum de l'Air
- du Comité de pilotage vaudois, de la Direction de projet et des groupes de travail pour le renouvellement des tunnels de Glion et du Groupe de travail (Task force) valaisan
- des groupes de travail de «l'Espace Mittelland».

Autres prestations:

- établissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau de l'air selon l'Ordonnance pour la Protection de l'air (OPair)
- direction du groupe de travail interdépartemental GTB-AR «Groupe de travail Bruit – Assainissement des Routes»
- établissement du programme pluriannuel des assainissements routiers au niveau du bruit selon l'Ordonnance pour la protection contre le Bruit (OPB). Gestion des mandats, suivi technique
- gestion des compteurs permanents fixes sur le réseau des routes cantonales pour la définition des valeurs du Trafic Journalier Moyen annuel de 24h (TJM/24h), du trafic d'été et du trafic de pointe
- contrôle de la capacité portante d'ouvrages en vue de l'assouplissement des limitations en vigueur de tonnage des routes
- mise à jour de la carte des tonnages des routes 2003 du réseau routier cantonal dans le cadre de l'ouverture au trafic des 40 tonnes
- élaboration du site Internet du SRCE
- étude préliminaire pour la mise en œuvre du programme de gestion des engagements financiers du service sur la plateforme SAP.
- établissement des préavis pour les demandes d'autorisation de construire, s'agissant de routes communales, de lignes aériennes et d'aménagements hydroélectriques ainsi que de plans de zones et RCC
- analyse détaillée de l'état des chaussées du réseau routier cantonal, sur la base des relevés périodiques de l'état, planification générale des travaux d'entretien et des budgets pour la période 2005 - 2016

- mise à jour de la banque de données et de la carte du réseau des routes cantonales (Strada)
- relevé de la signalisation sur le réseau routier cantonal et sur le réseau des pistes cyclables; implémentation des bases de données correspondantes
- développement, mise à jour et exploitation de la banque de données informatique des ouvrages d'art
- surveillance périodique et inspection des ouvrages; expertises et inspections spéciales
- planification des études et des travaux de réfection ou d'entretien spécialisé des ouvrages
- vérifications pour l'autorisation des transports exceptionnels, directives pour leur déroulement et, cas échéant, pour leur accompagnement, délivrance des autorisations
- développement du programme informatique pour le contrôle des transports exceptionnels
- étude du programme de classement et déclassé de routes et de chemins cantonaux
- paiement des expropriations effectuées pour les besoins de routes cantonales; établissement des données pour les mutations au registre foncier
- participation aux procédures de consultation fédérales et cantonales
- contacts réguliers avec les Ecoles Polytechniques Fédérales et les Hautes Ecoles Spécialisées.

Logistique d'entretien

Aperçus des coûts d'exploitation principaux

Les montants par km avec comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation) sont mentionnés dans le tableau annexé.

Equipement

L'inventaire du parc des véhicules, engins et machines de l'entretien du SRCE est mis à jour annuellement. La valeur financière 2004 du parc d'entretien des RC s'élève à Fr. 23'703'504.-, pour 116 véhicules légers, 14 véhicules lourds, 203 lames à neige, 121 saleuses ainsi que différents engins et machines outils.

Cette valeur financière sert à la calculation des investissements annuels nécessaires pour le renouvellement du parc selon un taux d'amortissement adapté à la durée de vie des véhicules et engins.

Matériaux

En 2004, 12'430 tonnes de sel ont été épandues sur l'ensemble du réseau routier cantonal valaisan par la Section logistique d'entretien et par une certaine d'entreprises privées.

Signalisation

La section logistique d'entretien gère l'ensemble de la signalisation routière (signalisation verticale et marquage routier) avec le concours des communes et des entreprises privées selon les besoins. En 2004, 15 entreprises ont réalisé pour Fr. 612'771.- de travaux de marquage, soit par région:

Haut-Valais	Fr. 292'173.-	par 6 entreprises
Valais-Central	Fr. 121'107.-	par 2 entreprises
Bas-Valais	Fr. 199'491.-	par 7 entreprises

Le SRCE a, par ses propres moyens, effectué le marquage de 490 km de lignes d'axes et 380 km de lignes de bordure.

Des travaux de marquage routier pour Fr. 191'776.- ont été réalisés à l'intérieur des localités, dont le 50% est à la charge des communes.

Electricité

Cette cellule regroupe l'exploitation, l'entretien et la réparation des équipements électriques et électroniques utilisés sur les routes nationales et cantonales. Dans ce contexte, on peut relever quelques chiffres clés:

- sur l'ensemble du canton, plus de 30 km de tunnels équipés d'installations électriques sont entretenus par nos électriciens afin de garantir une sécurité maximale des usagers routiers
- des contrôles de nuit, effectués à intervalles réguliers, ont mis en évidence plus de 570 défauts sur la signalisation lumineuse des routes cantonales

- à la suite de dommages sur la signalisation lumineuse causés par des accidents ou du vandalisme, nos électriciens ont effectués des réparations pour plus de Fr. 90'000.-. Ces prestations ont été ensuite facturées aux assurances.

Sécurité

43 accidents professionnels causant 771 jours d'arrêts de travail ont été recensés. Beaucoup sont dus à une chute et 5 de ces accidents ont entraîné à eux seuls 557 jours d'arrêt de travail.

Gestion des stocks

Une gestion informatisée des stocks de l'atelier des Ronquoz a été introduite en 2004.

Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)

En 2004, la CCSR a siégé 47 fois et a traité 1'591 dossiers. Les émolements encaissés se montent à Fr. 105'600.-.

153 préavis ont été transmis à la CCC, dont 131 favorables et 22 négatifs. 80 des dossiers préavisés favorablement n'ont soulevé aucune remarque. Les 51 autres préavis ont été délivrés sous conditions. Parmi les dossiers traités, 9 présentent une non-conformité par rapport aux préavis émis par la CCSR.

La totalité de la signalisation verticale du réseau routier cantonal a été relevée sur une base informatisée; la mise à jour des fiches signalétiques s'effectue régulièrement afin de maintenir un cadastre à jour.

Plus de 1'600 panneaux usagés concernant les signaux de prescription ont été mis en conformité.

L'objectif pour 2005 est de poursuivre l'assainissement de la signalisation verticale usagée (3'700 signaux de police ainsi que 860 panneaux directionnels). Le remplacement des signaux s'effectuera selon une liste regroupant les critères de vétusté et de rétroflexion. La mise en place de la signalisation régissant les nouvelles limitations de tonnage (ouverture à la circulation des 40 t dès le 1er janvier 2005) a débuté durant le 2ème semestre 2004.

En 2005 débutera le relevé par vidéo du marquage routier en vue de créer une base de données (Routimarque) pour gérer la signalisation horizontale (marquage au sol).

OP3 Réaménager le Rhône afin de garantir la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du développement durable

Organisation

La mise sur pied des structures nécessaires à la bonne marche du projet de 3^e correction du Rhône s'est poursuivie, en particulier par le renforcement du partenariat, tant thématique que local.

En effet, le Conseil de Pilotage (COPIL-R3) a été complété par la nomination d'un représentant du Canton de Vaud et de 15 organismes partenaires représentant des intérêts sectoriels au niveau cantonal. Le COPIL et ses partenaires ont défini et validé les objectifs du projet qui serviront de base à l'élaboration des variantes.

Par ailleurs, des Commissions Régionales de Pilotage (COREPIL) ont été constituées ou sont en cours de constitution sous la responsabilité des communes. Effectués souvent par région, ces regroupements des communes et des partenaires locaux ont été encouragés pour faciliter la coordination.

Financement

Les bases pour le modèle de répartition financière des Offices fédéraux concernés ont été élaborées et ont fait l'objet de premières discussions avec ces instances.

Travaux et études

Les travaux et études se déroulent en parallèle et à différentes vitesses.

Les travaux de remises en état des berges suite à la crue 2000 se sont poursuivis sur les territoires des communes concernées du Bas-Valais pour un montant d'investissement de plus de 4,5 millions durant l'hiver 2003-2004. Le solde des travaux sera effectué durant l'hiver 2004-2005.

Sur les secteurs de Viège, Chippis et Fully, prioritaires en raison des grands dégâts potentiels, les dossiers de mise à l'enquête sont à l'étude. Les groupes de partenaires locaux ont été constitués et un avant-projet élaboré sur le secteur de Viège. Le projet de protection d'Obergesteln contre les crues du Rhône a été mis à l'enquête.

En attendant la sécurisation de la plaine par le projet Rhône, une gestion territoriale adaptée au danger actuel est fondamentale. Dans ce contexte, le plan sectoriel Rhône (PS-R) a été établi et est en cours de validation. Il constitue un outil de gestion territoriale définissant les règles à appliquer dans les secteurs concernés par la carte de danger ou l'espace Rhône.

Les derniers mandats d'élaboration de bases en vue du plan d'aménagement Rhône (anciennement nommé projet général) ont été attribués. Ils concernent les secteurs de la vallée de Conches et le tronçon de Martigny au Léman. Les données géométriques sur l'ensemble du cours du Rhône ont par ailleurs été complétées et les bases d'élaboration du SIRS-R3 posées. Les études dans le domaine de l'agriculture ont été poursuivies et deux secteurs tests pour la démarche d'élaboration d'améliorations foncières intégrales retenus (Viège et Fully), en lien avec les mesures prioritaires du Rhône.

La procédure sélective d'appel d'offres a été lancée pour l'élaboration du plan d'aménagement du Rhône de sa source au Léman (PA-R3).

La connaissance générale de la nappe phréatique a été sensiblement améliorée par l'élaboration des cartes piézométriques (niveaux de la nappe phréatique min, max et variations) basées sur 10 ans d'observations. Elles sont effectuées à ce jour sur le secteur Sierre-Martigny et se poursuivent sur le reste de la plaine.

Communication

Les bulletins d'information rhone.vs n° 6 et 7 ont été élaborés et diffusés. L'actualité du projet a régulièrement été couverte au travers de la presse radiophonique, télévisuelle et écrite. Une exposition sur le thème de la troisième correction du Rhône s'est tenue durant l'été au restaurant de Martigny.

Plan d'intervention d'urgence

Le plan d'intervention d'urgence est mis à jour au fur et à mesure, en fonction de l'avancement des travaux.

Entretien

Les nouvelles directives d'entretien ont été appliquées et ont fourni de bons résultats. En conséquence, elles ne nécessiteront pas de modifications ultérieures importantes.

OP4 Assurer la protection des personnes et des biens contre les dangers hydrologiques et géologiques en collaboration avec les communes et les tiers

Protection contre les dangers hydrologiques

Les mesures de planification du territoire, l'entretien des cours d'eau, les aménagements de protection et de renaturation des cours d'eau ainsi que les systèmes d'aide à la décision en cas de crise forment un quarté gagnant pour les cours d'eau valaisans dans les années à venir.

Globalement calme sur le front des intempéries - 6 alertes météorologiques - l'année 2004 a cependant été marquée par deux événements localisés: en janvier dans la région des Marécottes (torrent du Peutex) et en novembre dans la région du Simplon Sud (Simplon-Dorf et Gondo). Si le premier cas a provoqué des dégâts importants engendrant des travaux de l'ordre de grandeur du million de francs, les intempéries de novembre ont eu des effets limités mais ont cependant, encore une fois, souligné toute l'importance de la mise en place de bases de dangers fiables.

Les responsables de la cellule CERISE (cellule scientifique de crise) ont à nouveau assuré, durant l'été 2004, le suivi régulier des valeurs hydrométéorologiques et des niveaux des lacs dans les principales retenues hydroélectriques du canton (Grande Dixence, Mauvoisin, Emosson, Mattmark), s'attachant en outre, à améliorer la réception et la consultation des données par le logiciel Guardaval.

L'étude MINERVE, visant à prévenir, par un système de prévision hydrométéorologique et de contribution à la gestion des crues par les retenues hydroélectriques, les inondations dues aux grandes rivières et au Rhône, s'est poursuivie en 2004. En outre, l'étude IFKIS-Hydro, qui doit permettre la mise en place d'un réseau d'observation des phénomènes hydrologiques sur les petits bassins versants, a débuté durant cette même année.

Cours d'eau latéraux

D'entente avec les communes propriétaires, le SRCE s'est consacré à la poursuite des études prioritaires et à l'accompagnement des différents travaux. Ainsi, 22 projets de bases et de cartes de dangers, concernant 36 communes, ont été à l'étude en 2004 et trois d'entre eux, concernant quatre communes ont pu être achevés. Les projets en cours d'aménagement de cours d'eau sont au nombre de 35, dont 5 sont au stade du chantier. Sept chantiers ont été achevés en 2004.

La situation générale des cours d'eau du canton demeure toutefois et pour longtemps encore préoccupante. Il convient donc de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine des cartes des dangers dus aux crues et dans celui des projets d'aménagement.

Protection contre les dangers géologiques

Au cours de l'année 2004, la validation des cartes de dangers géologiques réalisées par les communes et dont l'établissement constitue un travail de longue haleine a été poursuivie. Dans ce contexte, la révision du modèle de rapport «Danger falaise», qui fait office de cahier des charges pour toute étude de ce type, est pratiquement achevée et va prochainement être consignée dans une directive cantonale.

En matière de sismicité, le Canton du Valais est actuellement en possession des bases indispensables à la prise en compte du risque sismique pour le bâti et pour les autres ouvrages. Tout ingénieur qualifié dans ce domaine - un cours a été dispensé dans cette optique par la SIA avec le soutien cantonal - dispose actuellement des outils nécessaires (rapport-type de prédimensionnement, cartes des sols de fondation, carte de microzonage spectral pour les agglomérations de Brig-Visp et Monthey-Collombey) afin de pouvoir établir l'expertise sismique d'un ouvrage. En application des articles correspondant de la loi sur les constructions et récemment entrés en vigueur, quelque 350 expertises sismiques de bâtiments ont ainsi été validées en 2004.

Le nouveau système cantonal de télésurveillance GUARDAVAL est opérationnel depuis fin 2003. Il a notamment été très utile pour sécuriser, durant la période des fêtes de fin d'année, le trafic routier sur la H21 Martigny - Route du Gd-St-Bernard au lieu-dit Trappistes, à l'endroit de l'écrasement de la galerie de la Monnaie, ainsi qu'à Deibfels près d'Eisten (H212 Visp - Saas Grund - Saas Fee). Les mesures extensométriques effectuées par les stations de surveillance peuvent être lues online et des seuils fixés d'alarme permettent d'alerter les responsables par SMS en cas de mouvements intempestifs de la roche.

En matière de recherche appliquée et de collaboration internationale, des échanges fructueux ont été effectués par le biais du Centre de recherche sur l'environnement alpin (CREALP) avec l'université de Laval à Québec ainsi qu'avec la France et l'Italie, grâce à

la mise en place de trois projets Interreg III centrés sur l'arc alpin. Les thèmes communs de recherche sont la détection et l'évaluation de la zone de propagation des éboulements de masse, la comparaison des mesures de prise en compte des risques géologiques par des parades et des systèmes de surveillance ainsi que l'analyse des effets des séismes majeurs sur les vallées alpines.

En ce qui concerne les interventions urgentes dans le terrain, la réouverture, après événement, d'une quinzaine de tronçons routiers menacés par des chutes de pierres ou de petits éboulements a pu être préavisée favorablement.

Tableaux des principaux coûts d'exploitation:

Montants par km virtuel qui tient compte des installations annexes - jonctions, aires de repos, etc. en comparaison des valeurs moyennes suisses (indices d'exploitation).

Routes nationales

		Fr./kmv - VS		Fr./kmv - CH		
		2002	2003	2002	2003	
A9	Tronçons à ciel ouvert, 4 pistes					
	- St-Maurice - Vétroz	49.40 kmv	46'380.-	42'747.-	60'446.-	64'345.-
	- Vétroz - Sierre Est	22.84 kmv	61'955.-	51'336.-	60'446.-	64'345.-
	- Anschl. Gampel - Brig/Glis*	4.20 kmv	10'340.-	36'664.-	60'446.-	64'345.-
A9	Tronçons à ciel ouvert, 2 pistes					
	- Brig - Simplonpass	22.46 kmv	47'132.-	39'504.-	46'546.-	49'875.-
	- Simplonpass - Landesgrenze	22.84 kmv	62'574.-	65'600.-	46'546.-	49'875.-
A9	Tronçons en tunnel, 2 tubes ventilés					
	- Galeries de St-Maurice	1.24 kmv	244'800.-	276'922.-	276'839.-	295'024.-
	- Galeries de Champsec/Sion	0.71 kmv	283'379.-	319'594.-	276'839.-	295'024.-
	- Tunnels & galeries de Sierre	2.45 kmv	145'648.-	143'281.-	211'834.-	228'182.-
	- Tunnel Gamsen*	1.05 kmv	156'527.-	211'603.-	276'839.-	295'024.-
A9	Tronçons en tunnel, 1 tube non ventilé					
	- Tunnel Nord/Simplon	1.57 kmv		93'120.-		
	- Tunnel Sud/Simplon	0.49 kmv		138'010.-		

*ouverture en octobre 2002

Routes cantonales

		Fr./kmv - VS		Fr./kmv - CH		
		2002	2003	2002	2003	
H206a	Tunnel de Platta / Sion, 1 tube ventilé	1.00 kmv	193'754.-	178'232.-	237'905.-	237'905.-
T9	Tunnel de Regrouillon / Noës, 1 tube ventilé	0.74 kmv	181'797.-	148'891.-	237'905.-	237'905.-
H21	Tunnel Mt-Chemin 1 tube ventilé	1.82 kmv	137'476.-	130'167.-	237'905.-	237'905.-
H19	Brig-Furka (Ueberlandstr.)	5.30 kmv	30'001.-	32'217.-		
	Untereisenbahntunnel	0.38 kmv	172'665.-	258'072.-		



Pont de la A9 sur la T9
à Tennen

SERVICE DES BATIMENTS, MONUMENTS ET ARCHEOLOGIE

GP 11: Planification, études et expertises

Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) est à disposition des services du canton, des communes et des tiers surtout en tant qu'organe de consultation.

Constructions appartenant au canton

Poursuivant le projet de réorganisation des écoles situées au sommet de l'avenue de la Gare à Sion (Collège de la Planta, écoles primaires, école supérieure de commerce, ancienne Ecole Normale), le SBMA a pu obtenir, avec le DECS, une décision de principe du Conseil d'Etat et débiter les études détaillées de la transformation de l'école primaire de la Planta. Dans le cadre du concept global pour les écoles professionnelles du canton, une première étape, sous forme de trois concours d'architecture (extension scolaire, ateliers et halle de sport) a été mise en œuvre.

Constructions subventionnées

Dans le domaine des bâtiments communaux subventionnés, le SBMA a organisé les mises au concours et attribué les mandats d'études suivants: nouvelle construction de l'école avec salle de gymnastique à Grengiols, maison pour handicapés «Tanja» à Bitsch, home pour personnes âgées «Englisch Gruss» à Brigue, agrandissement de l'école avec salle de gymnastique à Val-d'Illiez, salle de gymnastique à Charrat.

De plus grands projets de construction tels que les homes pour personnes âgées de Ried-Brig et de Naters, le home «Les Jasmins» à Chalais, le centre sportif de Grône, les nouveaux bâtiments des cycles d'orientation Goubing à Sierre, la salle de gymnastique de Flanthey-Lens, le bâtiment du cycle d'orientation d'Ayent/St-Romain, les agrandissements des ateliers St-Hubert à Sion et l'agrandissement du home pour personnes âgées de Basse-Nendaz ont débuté, suite à une intense collaboration du SBMA avec les services SSP et SE, ou sont à la veille du début des travaux.

Le centre scolaire de Tourtemagne, l'agrandissement du home pour personnes âgées de la Souste, le home dans l'ancien couvent des capucins à Sion, une halle de gymnastique comprenant 3 salles à Martigny, l'agrandissement des installations scolaires de Saillon ainsi que la salle de gymnastique de Collombey «Les Perraires» ont été mis en exploitation.

Le SBMA a, par ailleurs, accompagné de nombreuses expertises et études sollicitées par les communes dans le domaine de maisons communales, de cimetières, de chapelles, de constructions touristiques ainsi que de décoration artistique de constructions

GP 12: Réalisation des constructions

Bâtiments d'enseignement

La 2^e étape des locaux scolaires et administratifs du nouveau bâtiment transformé du collège de Brigue (KB-P91) a pu être mise en exploitation au début de l'année scolaire. La transformation de l'aile administrative, niveau 600/700, de l'école professionnelle de Brigue, achevée, a été mise en service. Au début de l'année scolaire (fin août 2004), les quatre salles de classes du nouveau pavillon scolaire à l'ESC de Martigny ont été mises en fonction. Les transformations des locaux scolaires ont débuté à l'ESC de Monthey.

Bâtiments de service

Les bureaux du SBMA et du SCI (service cantonal de l'informatique), respectivement à la Place du Midi et à la rue des Mayennets, ont été mis en service. Les travaux de rénovation de la Médiathèque Valais à la rue des Vergers à Sion ont débuté.

Etablissements cantonaux

Sous la direction du SBMA, a eu lieu la mise en exploitation des ateliers du centre médico-éducatif de la «Castalie» à Monthey, la transformation des appartements de la Maison d'éducation au travail (MET) de Pramont ainsi que l'adaptation des casernes de Sion à l'Armée XXI.

GP 13: Entretien et aménagement des immeubles

Le budget 2004 a été entièrement utilisé. Environ 50% des moyens mis à disposition pour l'entretien des bâtiments ont pu être affectés à des améliorations de la valeur de nos bâtiments. Nous avons ainsi pu contenir la perte de valeur de nos immeubles à 1%.

L'indice Schröder (rapport entre la valeur actuelle et la valeur à neuf) passe ainsi de 78% en 2003 à 77%.

GP 14: Gestion immobilière

La section de la Gérance des immeubles et conciergerie a maintenu, avec les mêmes moyens techniques durant l'année 2004, toutes les activités courantes liées à la gestion du parc immobilier ainsi qu'à la conciergerie de ce dernier. Elle a, au cours du dernier trimestre 2004, organisé les deux importants déménagements du Service des bâtiments, monuments et archéologie et du Service cantonal de l'informatique dans le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne (place du Midi) et dans le bâtiment Interdiscount (rue des Mayennets).

S'agissant de la gestion des huiles de chauffage, elle a pu gérer correctement les stocks 2004 malgré une hausse des plus importantes des prix sur le marché. Cette gestion a été rendue possible par le fait qu'en 2003, pratiquement toutes les citernes avaient été remplies compte tenu de prix très favorables en vigueur. Il n'y a donc pas d'incidence particulière à relever à ce sujet; la situation ne peut rester stable en 2005 que si les prix baissent sensiblement.

GP 21: Gestion du patrimoine

Préavis: 636 dossiers de construction ont été préavisés par la Sous-commission des sites et les monuments historiques, dont 555 à l'attention de la CCC.

Subventions de la protection des sites et des monuments:

- subventions payées aux propriétaires par le Canton:
Fr. 1'186'142.— (49% Haut-Valais, 22% Valais central, 29% Bas-Valais) répartis sur 91 objets
Fr. 1'422'960.— pour Valère
A relever une participation généreuse de Fr. 800'000.— de la Loterie romande au crédit de restauration des monuments
- subventions payées aux propriétaires par la Confédération:
Fr. 1'692'770.— dont Fr. 458'837.— en faveur de la restauration de Valère.

Monuments historiques suivis par le canton:

- 63 restaurations de monuments suivies par l'office des monuments historiques dont 29 bâtiments religieux
- 43 bâtiments pour lesquels l'office des monuments historiques a fonctionné comme conseiller
- 4 nouveaux objets classés monuments historiques: Bagnes, maison dite des colonnes au Châble; Niederwald, maison «Gon»; Salquenen, complexe de bâtiments «Hof»; Vétroz, Maison Cassina; nombre total actuel des monuments protégés par le Canton: 537.

Protection des biens culturels:

- documentation de sécurité de 7 objets figurant à l'inventaire de la PBC
- subventionnement et suivi des archives de l'Abbaye de St-Maurice
- cours d'instruction, formation continue, rapport fédéral à Sion pour les responsables cantonaux et rapports à Iséables et au Simplon pour les responsables PBC des communes du canton
- présentations de la Protection des biens culturels dans diverses communes.

Conférences, manifestations:

- sensibilisation à la notion de patrimoine pour les nouveaux gendarmes de la police cantonale et les futurs professeurs de ski
- organisation au niveau cantonal de la Journée Européenne du patrimoine consacrée en 2004 aux transports et aux circulations, visites à Oberwald, Visperterminen, Simplon, Ausserberg, Varen, Sierre, Iséables, Martigny, Gd-St-Bernard, Finhaut, Vouvy, St-Gingolph
- conférences à Sion et à Brig sur les nouvelles découvertes archéologiques valaisannes; à Paris, Ecole Normale Supérieure (Sorbonne), Nice, Chambéry, Grenoble et Saint-Maurice sur le Valais romain, la ville antique de Martigny et son mithraeum
- nombreuses visites accompagnées du site de la ville romaine de Martigny.

Inventaires, études:

- suite de l'élaboration des méthodes d'inventaire informatisées
- suivi des inventaires de la structure bâtie dans les communes de Venthône et de Vétroz
- poursuite des études des Monuments d'art et d'histoire pour les trois ouvrages en cours (districts de Brig, Sierre et Monthey) et de l'étude de la maison rurale, sur l'habitation temporaire et les bâtiments agricoles
- mise au point de la carte archéologique du canton.

Découvertes archéologiques principales:

- Saint-Maurice, Abbaye, cour du Martolet: continuation des travaux entrepris sur le site des anciens lieux de culte chrétiens
- Martigny: fouilles dans le terrain de la piscine municipale (habitat romain dans l'insula 7)
- Riddes: intervention dans l'ancienne église St-Laurent
- Sion: intervention sur le site du château de Montorge
- Bramois: découvertes de nouvelles et très intéressantes tombes du Second Age du Fer
- St-Léonard: poursuite de la fouille d'une extension de l'important site de l'époque néolithique (habitat, tombes) au-dessus de la carrière
- Naters: intervention d'urgence sur un site néolithique prometteur, inconnu jusqu'alors
- dans le cadre de travaux autoroutiers, fouille de niveaux préhistoriques et plus récents au pied du Mörderstein (Salquenen) et à Pfyngut (Loèche), des vestiges d'une ancienne ferme occupée à l'époque romaine et plus tardivement
- régions du col de l'Albrun et du Simplon: poursuite des travaux de prospection sur les plus anciennes occupations dans les Alpes, dans le cadre d'un projet Interreg.

Elaboration relative aux fouilles:

- Parution d'une publication sur les fouilles de l'église paroissiale de Martigny
- Poursuite des travaux d'élaboration et de préparation de publications, notamment des sites de Waldmatte et Bildacker à Gamsen, du Petit-Chasseur et de Sous-le-Scex à Sion.

(voir aussi le rapport de controlling)

SERVICE DES FORÊTS ET DU PAYSAGE

Observation générale

Le 20 décembre 2004, le Service des forêts et du paysage a été soumis à un premier audit de contrôle par la Société SGS depuis l'obtention en 2003 du certificat ISO-PM 9001.

En améliorant constamment les processus dans ses domaines d'activité, le Service des forêts et du paysage est depuis sa certification en mesure de garantir de meilleures prestations. En 2004, une enquête de satisfaction a été transmise aux communes afin de progresser encore en efficacité et qualité de travail.

Gestion des forêts

Sylviculture en forêt à fonction protectrice

Par rapport à l'année précédente, les travaux dans les forêts protectrices ont dû être réduits en raison des restrictions financières de la Confédération. Les propriétaires de forêts ont investi au total 13 millions de francs dans leurs forêts de protection, ce qui représente une diminution de 26% par rapport à 2003. La moyenne des 10 dernières années est de 14,6 millions de francs. Le Canton a octroyé une aide financière de 12% de ces frais, et la Confédération de 70%.

Sylviculture en forêt sans fonction protectrice

Des travaux pour 1,9 millions de francs ont été réalisés dans les forêts sans fonction protectrice. De ce montant, Fr. 460'000.— ont servi aux interventions dans des réserves forestières (réserves forestières avec interventions particulières comme par exemple les pâturages boisés ou les associations végétales rares).

Prévention et réparation des dégâts

Les dégâts dus au bostryche sont restés à un niveau élevé, notamment dans le Chablais. L'incendie de Loèche a détruit environ 310 hectares de forêt. Les interventions contre le bostryche dans les forêts avoisinantes ont coûté plus de 0,5 million de francs.

Les coûts globaux des mesures prises pour lutter contre les dégâts s'élèvent en 2004 à environ 2,2 millions de francs, soit une diminution de 35% par rapport à 2003. La participation du Canton pour la prévention et la réparation des dégâts aux forêts est de 28%, celle de la Confédération de 50%.

Amélioration des structures

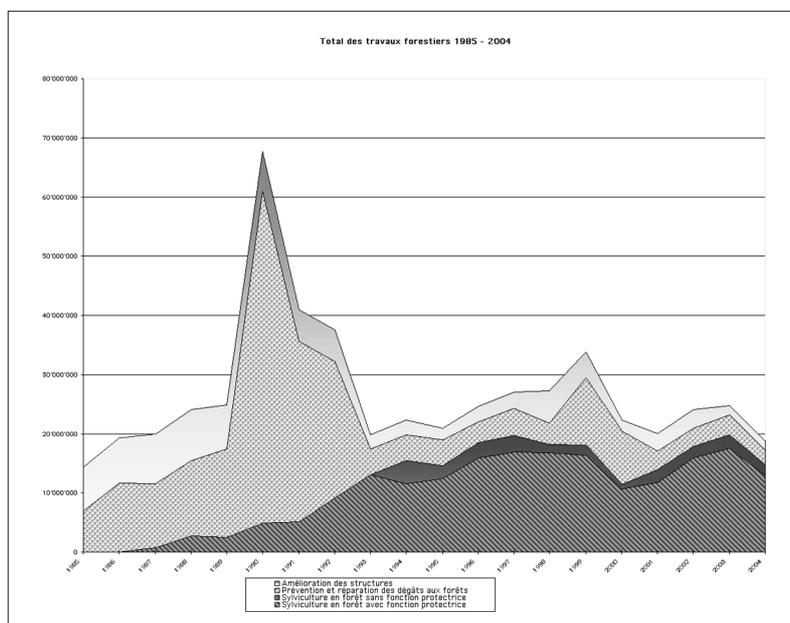
En 2004, 1,75 millions de francs ont été investis au total dans les améliorations de structures forestières. Les coûts pour la construction de nouveaux centres forestiers s'élèvent à Fr. 607'000.—, la construction de routes forestières et de places à bois a coûté Fr. 1'143'000.—. Les subventions du Canton s'élèvent à Fr. 362'000.—, celles de la Confédération à Fr. 861'000.—.

Engagements du Canton

	Nombre de projets ouverts	Solde du crédit engagé au 31.12.2004	Solde du crédit engagé au 31.12.2003
projets sylvicoles			
- en forêt sans fonction protectrice	59	2.788 mios Fr.	2.162 mios Fr.
- en forêt à fonction protectrice	130	6.638 mios Fr.	9.119 mios Fr.
amélioration des infrastructures	28	1.029 mio Fr.	0.853 mio Fr.

Versements 2004

	Sylviculture en forêt sans fonction protectrice			Sylviculture en forêt à fonction protectrice			Prévention et réparation de dégâts			Total desserte et équipements			Total gestion		
	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%	mios	%	%
Total travaux	1.910	100	10	12.951	100	68	2.223	100	12	1.750	100	10	18.834	100	100
Subv. CH	0.874	46		9.044	70		1.107	50		0.861	49		11.886	63	
Subv. VS	0.385	20		1.509	12		0.620	28		0.362	21		2.876	15	



Conservation des forêts

37 défrichements ont été autorisés. Ils portent sur une surface de 54'171 m² (2003: 31 demandes, 24'971 m²).

14 autorisations pour des exploitations préjudiciables (servitudes forestières) ont été accordées (2003: 28).

8 décisions pénales ont été prononcées (2003: 4) concernant essentiellement des contraventions (coupes, exploitations préjudiciables, etc.). Les délits comme les défrichements relèvent des autorités judiciaires; 4 dénonciations leur ont été adressées.

En 2004, le Conseil d'Etat a homologué les constatations des forêts de 12 communes: Münster, Simplon-Dorf, Zermatt, Bratsch, Mase, Grimetz, Grimisuat, Riddes, Bagnes, Collonges, Leytron et Martigny-Combe. Actuellement, 91 communes possèdent des cadastres forestiers homologués. La constatation des forêts définitivement les forêts en relation avec les zones à bâtir; elle est reportée dans les plans d'affectation des zones.

Les études touchant la planification forestière ont porté en 2004 sur le contrôle des effets des concepts forêt-gibier. Il montre l'influence du développement de la grande faune sur le rajeunissement des

forêts de protection et propose des mesures pour limiter les dégâts dus au gibier dans les régions particulièrement touchées. Les effets des mesures appliquées devront être analysés. En 2004, l'élaboration du concept forêt-gibier de la région Simplon-Vispéraler-Schattenberge a débuté.

S'agissant de la planification, l'étude des plans forestiers régionaux de Conches, Orsières et Bagnes s'est poursuivie et le cahier des charges pour des projets similaires dans d'autres régions a été discuté.

Dangers naturels

Après un mois d'octobre 2003 maussade et froid, la première moitié du mois de novembre a été très sèche et douce. La neige a commencé à tomber le 15 novembre, et une hauteur moyenne de 30 cm a été mesurée au-dessus de 2'000 m. Dans la région du Trient, l'épaisseur du manteau neigeux a atteint déjà 79 cm à une altitude de 2240 m. Une quantité de neige de plus de 50 cm est tombée les 12 et 18 décembre 2003 en altitude.

Dans la région sud du Simplon où le climat est très différent du reste du Canton, les premières neiges ont touché le village de Gondo le 1^{er} novembre 2003 avec une épaisseur de 25 cm. Pendant deux jours, du 7 au 9 novembre, 85 cm de neige fraîche ont recouvert le Zwischbergental. Dans la région du Simplon, la hauteur de neige cumulée durant l'hiver 2003/04 a été de 9,25 m, soit 3,0 m de plus que la moyenne des 5 dernières années.

Les plus importantes chutes de neige ont eu lieu le 12 janvier 2004 avec 90 cm dans la partie nord du Canton et le 18 janvier avec une moyenne de 70 cm.

Durant la première quinzaine de mars, les températures ont été au-dessous des normes saisonnières (-15°C le 2 mars et - 12°C le 12 mars à 2'200 m d'altitude, région de Trient).

Hauteurs de neige maximales

	altitude	2004	2003	2002	2001	2000
Fiesch-Kühboden	2'210 m	151 cm	172 cm	118 cm	185 cm	184 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	150 cm	190 cm	80 cm	95 cm	145 cm
Egginen, Saas	2'620 m	217 cm	226 cm	145 cm	288 cm	214 cm
Les Ruinettes, Verbier	2'250 m	172 cm	185 cm	154 cm	200 cm	215 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	431 cm	460 cm	391 cm	539 cm	455 cm

Hauteurs de neige cumulées

	altitude	2004	2003	2002	2001	2000
Münster, Goms	2'430 m	467 cm	398 cm	295 cm	537 cm	610 cm
Hospiz, Simplon	2'000 m	925 cm	561 cm	375 cm	689 cm	681 cm
Egginen, Saas	2'620 m	594 cm	446 cm	360 cm	640 cm	415 cm
Gandegg, Lötschental	2'620 m	1'070 cm	926 cm	876 cm	921 cm	993 cm
L'Ecreuseuse, Finhaut	2'240 m	756 cm	645 cm	595 cm	847 cm	715 cm

Le programme des mesures préventives contre les dangers naturels comprend la mise en place et la gestion du réseau des stations nivométéo automatiques, l'établissement des cartes de danger d'avalanches et d'instabilités de terrain, les services régionaux de sécurité hivernale, les mesures urgentes d'interventions lors de chutes de pierres et d'éboulement ainsi que les installations d'alerte et d'alarme (avalanches et laves torrentielles). Le montant prévu pour 2004 était de 1,75 millions de francs. Pour des raisons de réduction des moyens financiers fédéraux, le volume de ces travaux n'a été que partiellement réalisé et se chiffre à 1,27 millions de francs.

L'accès aux données des stations nivo-météos est à disposition de tous les responsables des services de sécurité régionaux grâce à l'Info Manager à partir d'un compte d'utilisateur Internet. Ces responsables disposent également des cartes de danger avalanches de leurs secteurs d'observation, consultables au moyen d'un système d'information géographique (SIG) de bureau.

Les frais d'entretien du réseau cantonal des stations nivo-météos, y compris les transports, pour le maintien et le renouvellement des capteurs endommagés se chiffrent à Fr. 233'000.—.

Les stations nivo-météos suivantes ont été complétées par des pluviomètres: Trübelboden (Leukerbad), Gandegg (Lötschental), Grand Cor (Fully), Essertses (Hérémenche) et Donin du Jour (Arbaz).

Les cours de formation suivants ont eu lieu à Davos avec la participation des responsables des services de sécurité hivernale et de quelques inspecteurs forestiers d'arrondissement:

- cours de base et de formation continue sur la neige et les avalanches (06-10 et 13-15 12.2004)
- cours Info-Manager du système IFKIS (système intercantonal de préalerte et d'information en cas de crises) (10.12.2004)

Des cartes de danger d'avalanches ont été établies dans 9 communes: Ayer, Ayent, Blatten, Ergisch, Leukerbad, Obergesteln, Orsières, Saas Almagell et Zwischbergen.

L'hiver 2003/04 n'a pas été marqué par des événements exceptionnels. Ce qui est remarquable par contre, ce sont les sauts de températures de semaines en semaines et la violence des vents lors des périodes de chutes de neige. Les vents n'ont pas cessé pendant tout l'hiver dans la partie nord du Canton, avec douze périodes de transport de neige par des vents de plus de 60 km/h.

Des coulées de boues ont eu lieu dans la région du Trient à mi-janvier.

Les hauteurs de neige maximales mesurées pendant les derniers hivers sont les suivantes:

Des cartes de danger d'instabilités de terrain ont été élaborées et complétées dans 12 communes: Kippel, Saas-Balen, Embd, St-Niklaus, Guttet, Bratsch, Ergisch, Hérémenche, Evolène, Isérables, Volleges et Salvan.

En prévision de la future politique fédérale en matière de soutien financier des projets de défense contre les dangers naturels, une étude pilote sur le tronçon de Brigue à Oberwald a été engagée, englobant l'ensemble des secteurs dangereux et permettant de déterminer les priorités sur un axe routier complet. Cette planification est terminée et a été soumise aux Services fédéraux intéressés.

Avalanches, bris de neige (neige lourde)

Commune	Lieu	Cause, dégâts
Lax, Mörel	Laxerwald, Gasi-Stockwald	75 m ³ , bris de neige
Riederalp	Riederwald	200 m ³ , bris de neige
Filet	Tunetsch, Hauswald	400 m ³ , bris de neige
Leukerbad	Buljesgraben-Gassen-Allmend	75 m ³ , bois renversés

Ouragans, tempêtes

Ferden	Roter Berg, Goppenstein	260 m ³ , bois renversés
St. Niklaus	Dorfwald	83 m ³ , bois renversés
Randa	Ob dem Dorf	49 m ³ , bois renversés
Chermignon		20 m ³ , bois renversés
Vex	Ban d'en Haut	125 m ³ , bois renversés
Val-d'Illiez	Forêt de Soi, Mt Corbaz, Lavy	1'500 m ³ , bois renversés
Troistorrents	Forêt des Grandjeur	400 m ³ , bois renversés
Monthey	Forêt de Chindonne	120 m ³ , bois renversés

Chutes de pierres, glissements de terrain sans dégâts

Commune	Lieu
Birgisch	Birgischerdristen, 50 m ³
Ferden	Altes Kieswerk
Brig-Glis	Ännerholzgraben
Visperterminen	Bodma, Bächji

Des chutes de pierres, glissements de terrain, éboulements et laves torrentielles avec des dégâts se sont produits à:

Ried-Brig	Ganter/Schiessbach	Dégâts estimés: Fr. 150'000.-
Simplon-Dorf	Weng	30 m ³ , bois renversés
Saas Grund	Unter dem Berg	5 m ³ , sur parking
Stalden	Weng	Dégâts dans filets de protection
Agarn	Oberasp	25 m ³ sur terrains privés
Ayer	Garde de Bordon, Zinal	5'300 m ³ sur chemin
Evolène	Rochers de Tsouc	20 m ³ dans filets de protection
Grône	Ittravers	15 m ³ sur route cantonale
Mase	Pravochin	Déstabilisation sur route cantonale
Salvan	Les Combes – La Fontaine	Assainissement par SRCE pour 1 mio de frs
Port-Valais	Pré dessous, Bouveret	4'000 m ³ dans dépotoir
Port-Valais	Les Evouettes	1 m ³ sur route internationale
Collombey-Muraz	Les Pics	2'500 m ³ sur route communale et 2 ha de forêts détruits
Vionnaz	Les Places, Mt-Corbaz	2 glissements sur terrains privés

La canicule de l'été 2003 a asséché les forêts, mais heureusement il n'y a pas eu d'incendie trop grave en 2004. Le seul cas d'incendie important est celui des Mayens de l'Ardèche au-dessus de Chamossion: la surface brûlée a été de 3'875 m², avec plus de 60 m³ de bois anéantis par les flammes.

Travaux de défense

13 nouveaux projets de défense contre les dangers naturels, dévisés à 11 millions de francs ont été approuvés par les instances cantonales et fédérales.

La répartition par événement naturel des 13 nouveaux projets de défense présentés en 2004 est la suivante:

- 4 mesures de protection contre les avalanches
- 6 mesures de protection contre les glissements de terrain
- 3 mesures de protection contre les chutes de blocs de pierres et falaises.

En raison des mesures d'économie des finances fédérales, l'OFEP a réduit les crédits de la direction fédérale des forêts chargée de l'aide financière en matière de sécurité de la population et des biens notables contre les catastrophes et les dangers naturels. La réduction des moyens fédéraux a touché le Valais de plein fouet: si la moyenne de la part fédérale de ces cinq dernières années s'élevait à Fr. 15,8 mios, le contingent fédéral attribué au canton du Valais n'était plus que de Fr. 10,2 mios en 2004. Les versements fédéraux ont finalement atteint Fr. 11,3 mios grâce à la répartition des réserves en fin d'année.

Le tableau ci-dessous représente la répartition financière par arrondissement des investissements engagés en 2004 pour les travaux de reboisement et de défense contre les dangers naturels, (y. c. les mesures préventives).

Arrdt	Décomptes Fr.	Subsides fédéraux 2004 Fr.	Subsides cantonaux 2004 Fr.	A la charge du maître d'œuvre Fr.
I	1'951'439	1'367'442	431'300	152'697
II	1'530'611	1'048'918	301'940	179'753
III	2'733'062	1'913'144	428'345	391'573
IV	2'411'173	1'670'321	434'264	306'588
V	3'054'904	2'053'652	475'977	525'275
VI	1'567'958	1'067'033	276'253	224'672
VII	1'395'159	952'678	232'217	210'264
VIII	1'379'728	914'926	275'452	189'350
IX	630'322	393'597	119'649	117'076
Total	16'654'356	11'381'711	2'975'397	2'297'248

Nature et paysage

Généralités

- Les minéraux les plus importants trouvés dans le tunnel du Lötschberg ont été présentés à l'occasion d'une conférence de presse le 6 janvier 2004.
- Le livre «Les mammifères de la vallée du Rhône» a été présenté lors d'une conférence de presse le 24 août 2004. Il s'agit du sixième volume de la série «Les richesses de la nature en Valais» coéditée par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.
- En septembre 2004, le Grand Conseil a accepté la mise sur pied d'un Agenda 21 cantonal. Il s'agit d'une déclaration d'intention présentant les actions que le Conseil d'Etat est chargé de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du développement durable: assurer un équilibre entre les besoins de l'économie, de l'environnement et du social. Au début de chaque période quadriennale, les mesures concrètes sont à définir dans les lignes directrices. Les communes et régions sont encouragées à faire de même dans leur rayon d'activité.
- La sous-commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage s'est réunie à trois reprises en 2004. Les principaux points discutés concernaient la troisième correction du Rhône, le réseau écologique de la plaine du Rhône, un projet de règlement sur la protection des minéraux, les directives relatives à l'entretien des berges du Rhône, l'assainissement des cours d'eau et les travaux préparatoires de l'inventaire des prairies et pâturages secs de Suisse.
- En collaboration avec la ville de Sion et le service forestier local, un sentier didactique sur les arbres a été réalisé à Montorge.
- Vu les restrictions budgétaires, seuls quelques nouveaux contrats d'exploitation agricole du sol pour des prestations en faveur de la nature et du paysage ont été signés en 2004. Le travail a consisté essentiellement au renouvellement des contrats arrivés à échéance. A fin 2004, on dénombre 374 contrats d'exploitation touchant une surface de 1'004 ha. Sur la base de ces contrats, un montant de Fr. 697'250.— a été versé aux exploitants de prairies maigres, marais et paysages agricoles traditionnels.
- Dans le cadre des mesures de compensation de l'autoroute A9, le Service des forêts et du paysage s'est occupé de l'acquisition de 4 parcelles permettant ainsi d'augmenter la surface du biotope de Brigerbad.

Mandats octroyés par le canton

- Une première étape de revitalisation du bas-marais de «Mutt» à Rarogne a été réalisée. Les interventions ont consisté essentiellement en débroussaillages des surfaces autrefois ouvertes.
- Un mandat a été attribué pour établir un plan de gestion du bas-marais d'importance nationale «L'Echereuse» à Champéry.
- Etude concernant la délimitation des bas-marais d'importance nationale «Bochasse» à Val-d'Illiez et «L'Echereuse» à Champéry.
- Etablissement d'une étude sur le potentiel écologique de la plaine du Rhône, en collaboration avec l'EPF de Lausanne.
- Préparation de contrats d'exploitation et mise à jour de la banque de données.

- Plantations en faveur de papillons diurnes rares (par ex. azuré du baguenaudier).
- Participation financière aux études relatives à l'assainissement des canaux.

Subventions octroyées pour des projets concernant la protection de la nature

En 2004, les projets suivants, issus de communes ou d'associations privées, ont été soutenus financièrement:

- Biotope de «Schwickboden» et revitalisation du Geschinenbach, commune de Geschinen.
- Association UNESCO - patrimoine naturel de l'humanité Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn.
- Création d'un biotope et d'un chemin pour handicapés à Fiesch.
- Surveillance de la zone protégée du Binntal.
- Société «Binntal pur» pour le projet OQE Binntal.
- Maintien et mise en valeur d'une châtaigneraie à Mörel.
- Assainissement de murs en pierres sèches de valeur paysagère et écologique à Birgisch.
- Maintien de la diversité du paysage agricole à Grengiols.
- Travaux d'entretien dans le site protégé «Achera Biela», communes de Ried-Brig et Termen.
- Société «Erlebniswelt Roggen» à Erschmatt pour des mesures de mise en valeur des terrasses céréalières sises au-dessus du village.
- Activités des animateurs de Finges et surveillance de la zone protégée.
- Association Maya – Mont-Noble pour l'établissement d'une étude de faisabilité sur une réserve de biosphère.
- Revitalisation du canal Saillon – Leytron – Fully.
- Association «Parc naturel des Muverans».
- Assainissement paysager et écologique de murs en pierres sèches à Martigny-Combe.
- Mesures de mise en valeur du marais «La Maraîche de Plex» à Collonges.
- Travaux d'entretien aux «Follatères», communes de Fully et Dorénaz.
- Entretien et gestion de divers biotopes à Fully.
- Plantations d'arbres et mesures de protection de la nature à Dorénaz.
- Entretien et gestion d'un biotope humide «Le Goilly du Lein» à Vollèges.
- Fondation pour le développement durable des régions de montagne.
- Société de sciences naturelles «La Murithienne» pour le projet «Sciences et nature».
- Pro Natura pour des mesures de revitalisation dans le site protégé «Les Rigoles» à Vionnaz.
- Fondation «Actions en faveur de l'environnement» pour ses travaux réalisés dans plusieurs communes du Valais.
- Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles en Suisse (KARCH).
- Activités du groupe valaisan pour la protection des chauve-souris.

Le canton a encore soutenu financièrement les publications suivantes:

- Brochure concernant le programme des activités 2004 réalisée en collaboration avec des sociétés et associations actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage.
- Publication sur les géotopes en Valais, par la Société «La Murithienne».

Préavis

En 2004, la Section nature et paysage a traité 849 dossiers techniques (2003: 903) pour préavis à l'attention de la Commission cantonale de constructions ou d'autres instances cantonales.

Chemins pédestres

En 2004, les subventions cantonales octroyées pour 27 projets touchant les chemins pédestres figurant au réseau principal se sont élevés à Fr. 396'692.— (2003: 10 projets, respectivement Fr. 133'789.-).

SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Observations générales

L'équipement des communes en infrastructures d'évacuation et de traitement des eaux usées touche à sa fin. En effet, seules 4 communes ne disposent pas encore des installations adéquates.

Le recensement des sites pollués avance normalement. A fin 2004, 460 sites, ne nécessitant pas, pour la plupart, d'investigations ultérieures, ont été répertoriés. Des propositions concernant l'adaptation de la législation cantonale en la matière sont à l'étude.

D'importantes modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux concernant la délimitation des secteurs de protection des eaux et la révision des installations de stockage d'hydrocarbures nécessiteront une redéfinition et une réorganisation des tâches au niveau du canton.

Les demandes d'autorisation de construire relatives aux antennes de téléphonie mobile sont en constante augmentation. Un groupe de travail interdépartemental a été chargé d'établir des propositions concernant l'attribution de ces autorisations, en tenant compte des préoccupations exprimées par la population.

Inspectorat – Assainissement et protection des eaux

Inspectorat

40'000 citernes sont enregistrées dans l'inventaire informatisé; 4'400 ont été mises hors service.

Les expertises de ramonage ont mis en évidence que 6'500 citernes ne sont pas encore répertoriées dans le fichier cantonal.

Sur 4'486 avis de révision qui ont été envoyés aux propriétaires, 2'734 rapports ont été retournés au service.

Le nombre d'interventions, suite à des pollutions par des liquides pouvant altérer les eaux et la terre, s'est élevé à 11.

Plus de 200 entreprises de constructions ont été rendues attentives aux problèmes environnementaux concernant les déchets, les feux et les citernes de chantier. Sur les 155 citernes de chantier répertoriées, 84 sont conformes et 71 n'avaient pas encore fait l'objet d'une révision.

Procédure pénale

En 2004, 39 décisions pénales ont été prononcées. Elles concernaient les législations sur la protection de l'environnement et des eaux (déchets, décharges, engrais de ferme, etc.). Il s'agissait de 37 mandats de répression (décisions sans consultation), ainsi que 2 décisions sur réclamation.

9 dénonciations pour pollution des eaux et non respect d'ordres de non incinération de déchets ont été déposées par le Service auprès du juge d'instruction pénale qui a rendu 1 ordonnance de condamnation et 1 décision de classement.

Epuraton

Durant l'année 2004, 2 stations d'épuration (STEP) ont été réhabilitées:

- Vouvry: 5000 Equivalents-habitants
- Icoigne: 1300 Equivalents-habitants.

Les autocontrôles réalisés par les STEP se sont généralisés et plusieurs stations d'épuration se sont groupées autour d'un laboratoire commun. En raison de la priorité donnée à l'accréditation du laboratoire du service, aucun contrôle n'a été effectué en sus des autocontrôles.

La valorisation des boues sur les surfaces autres que fourragères, maraîchères et les zones S est autorisée jusqu'au 30 septembre 2006. Les installations nécessaires à l'incinération des boues sont

disponibles dans le Haut-Valais et le Bas-Valais; elles sont en cours de réalisation dans le Valais central.

Eaux de surface

Le Service de la protection de l'environnement a édité une brochure sur l'état écomorphologique des cours d'eau, laquelle donne un aperçu sur leurs fonctions, leurs états et l'intérêt écologique des bois morts.

Un cours d'information sur l'utilisation du diagnostic environnemental et la présentation de la banque de données des eaux superficielles (BDEaux) a pu être organisé pour les bureaux privés mandatés pour réaliser des relevés physiques et biologiques sur les cours d'eau.

Durant l'année 2004, la qualité physico-chimique, bactériologique et biologique des eaux a été contrôlée sur la Liène et la Gamsa. Un bilan sur la diversité biologique du Trient a été réalisé.

Des contrôles et analyses de produits phytosanitaires dans les eaux de la Sinière et du torrent de Saxonnet, ainsi que dans le canal de Chalais ont été réalisés en 2004.

Les études concernant l'assainissement des cours d'eau en aval des captages ont débuté en collaboration avec d'autres Services cantonaux (SRCE, SFH, SFP, SCPF). Les études sur les premiers bassins versants (les Dranses et la Turtmanna) sont en cours d'achèvement. Trois nouveaux mandats ont été attribués pour proposer des mesures sur les bassins versants de la Printse-Borgne-Dixence, Navisence-Vispa et sur le Rhône de Conches.

Construction, subventionnement et PGEE

Les montants des investissements engagés par les communes pour la construction des canalisations d'eaux usées et STEP se sont élevés à 10 millions de francs pour l'année 2004.

38 mandats d'étude des plans généraux d'évacuation des eaux ont été approuvés par le canton en vue de leur subventionnement et adjugés par les communes. Ils permettront à ces dernières d'exercer une gestion efficace de leurs réseaux.

Stockage des engrais de ferme

Le nombre d'exploitations agricoles détentrices de bovins, en activité, s'élève à 1'474. L'année écoulée a permis de contrôler plus de 311 exploitations (240 en 2003).

Le résultat de ces contrôles est le suivant:

127 exploitations (40.8%):	conformes / constructions en cours ou réalisées
88 exploitations (28.3%):	non conformes / dans l'attente d'un projet personnel, communal, consortage, etc.
45 exploitations (14.5%):	capacité insuffisante / assainissement nécessaire
51 exploitations (16.4%):	non conformes / arrêt d'exploitation dans les 3 ans pour raison d'âge

Eaux souterraines

Le projet ResEaux doit répondre aux exigences de l'ordonnance sur l'approvisionnement en eau potable en temps de crise. Le concept de base de ce projet a été élaboré et soumis à l'OFEPF. Les grandes lignes sont:

- l'illustration de l'état actuel de l'approvisionnement en eau (inventaire / cartographie à l'échelle 1:25'000)
- l'identification des dérangements dans le système (cas normal et cas de crise)
- la définition des mesures à entreprendre pour remédier à ces dérangements aussi bien dans le cas normal que dans celui de crise.

Un mandat pour la détermination du secteur de protection des eaux A_U sur l'ensemble du territoire valaisan a été attribué à un groupement de bureaux.

La mise à jour des cartes de zones de protection des eaux souterraines se poursuit, ainsi que l'engagement de la procédure prévue par le règlement du 31 janvier 1996 pour l'approbation des plans

de zone de protection des captages auprès des communes. Sur 160 communes, près de 75 % ont engagé ou achevé la procédure pour leurs captages principaux.

L'édition de l'annuaire hydrogéologique pour 2004 est assurée; cet annuaire fournit de précieux renseignements sur les niveaux de la nappe phréatique dans la plaine du Rhône.

Le mandat pour l'élaboration de directives en matière de plan agropastoral (gestion des alpages) attribué par le SPE en collaboration avec le Service de l'agriculture est terminé.

Les fiches du plan directeur concernant l'approvisionnement en eau potable et les zones de protection des eaux souterraines ont fait l'objet d'une mise à jour. Elles ont suscité des remarques du service fédéral compétent et sont en voie d'homologation.

Purges des barrages et des bassins

Le Service de la protection de l'environnement a préavisé 18 dossiers de demandes de purges de barrages et surveillé leur exécution.

Carrières et gravières

Dans le cadre du programme d'assainissement des carrières et gravières, le SPE s'est consacré aux tâches suivantes:

- poursuite de la procédure d'assainissement des exploitations contactées en 2003
- traitement et analyse des dossiers rentrés
- rappels aux exploitants qui ne respectent pas le délai fixé pour déposer leur document
- contrôle des exploitations par campagne systématique
- suivi de l'étude pilote traitant des réserves exploitables à moyen et à long terme pour le district de Viège.

La commission paritaire des carrières et gravières s'est réunie deux fois et s'est notamment prononcée sur les objets suivants:

- l'étude pilote traitant de la planification des réserves exploitables pour le district de Viège
- les incidences de la 3^e correction du Rhône et des cartes de dangers dans le cadre de la régularisation des exploitations dans le Rhône ou dans les rivières.

Sites pollués

Le cadastre des sites pollués se présente comme suit à la fin 2004:

- sites de stockages	475 (32%)
- aires d'exploitation (y compris les stands de tir)	1020 (67%)
- lieux d'accident	15 (1%)
Total	1510 sites

460 sites (31%) sont inscrits définitivement dans le cadastre, les propriétaires ayant été informés. Ils se répartissent comme suit:

- 340 sites ne nécessitant pas d'investigation
- 42 sites nécessitant une investigation préalable
- 31 sites ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement
- 15 sites à surveiller
- 30 sites contaminés
- 2 projets d'assainissement en cours

Une adaptation de la législation existante est prévue pour régler différents problèmes d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés.

Gestion et traitement des déchets

Usines d'incinération

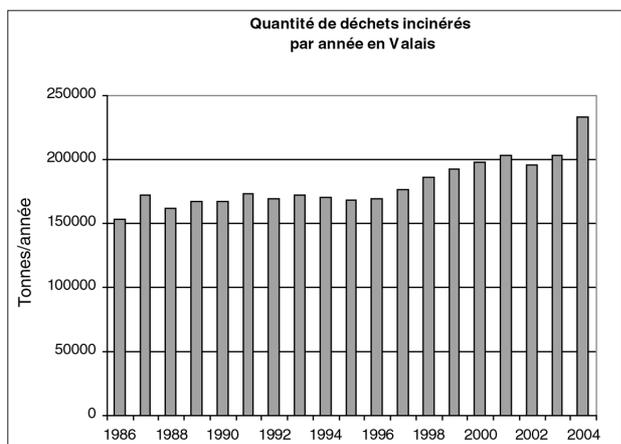
Les quantités de déchets incinérées en Valais ont fortement augmenté en 2004 (environ 30'000 tonnes supplémentaires). Cette augmentation est due principalement à la quantité de déchets des industries et commerces, ainsi qu'aux apports des communes hors canton, non-actionnaires de la SATOM, cette usine ayant une augmentation globale de plus de 23% par rapport à l'année précédente.

La fraction valaisanne incinérée à la SATOM présente une augmentation d'environ 9'000 tonnes en 2004. Le tonnage des deux autres usines d'incinération est quant à lui resté très stable.

Déchets incinérés dans les différentes usines, en tonnes:

	2000	2001	2002	2003	2004
SATOM, Monthey	112'480	115'550	109'055	118'135	146'835
UTO, Uvrier	52'682	52'864	52'548	51'461	51'928
KVO, Gamsen	27'060	28'858	28'550	33'609	34'511
KVZ, Zermatt	5'568	5'951	5'663	0	0
Total	197'790	203'223	195'816	203'205	233'274

Evolution des tonnages incinérés au cours des 18 dernières années:



Collectes séparées

La récolte des données concernant les collectes sélectives s'effectue tous les deux ans. 138 communes ont répondu au questionnaire.

Déchets collectés séparément par l'ensemble des communes du canton, en tonnes:

	1997	1999	2001	2003
Verre	10'887	11'033	11'438	12'817
Papier/carton	11'213	12'311	12'976	14'441
Objets encombrants	5'865	7'892	9'059	11'490
Ferraille	5'861	5'033	6'921	6'111
Aluminium/fer blanc	456	454	493	468
Huile	440	390	473	469
Déchets organiques	9'539	17'197	15'622	17'533
Plastiques	441	763	815	529
Textiles	366	359	359	359
Total	45'068	55'432	58'156	64'217

Le mode de calcul des équivalents-habitants a été modifié, car les données concernant le nombre de travailleurs exerçant une activité professionnelle dans chaque commune ne sont plus disponibles, ce qui implique une légère modification des tonnages des années précédentes aussi.

Le tonnage total des collectes séparées continue d'augmenter; les plus fortes augmentations sont celles concernant les objets encombrants et le papier/carton; celui de la ferraille a légèrement diminué. En raison de contrôles réguliers des décharges entrepris par le service, moins de déchets sont brûlés en plein air.

Décharges

La gestion des données relatives aux décharges de matériaux inertes permet de recenser 314 décharges en activité, soit une quarantaine de moins qu'en fin 2003.

Les efforts principaux en 2004 ont porté sur l'interdiction des feux sur les sites de décharges et de déchetteries, ainsi que sur la régularisation des dépôts d'entreprises. Les communes qui brûlaient encore leurs déchets (bois propre, bois traités, matières organiques ou objets encombrants) et les exploitants de sites non conformes ont été contactés. 48 communes et exploitants ont reçu un procès-

verbal interdisant l'incinération de tous déchets en plein air ou indiquant la marche à suivre pour la régularisation du site.

L'intensification des contacts avec les communes a permis d'effectuer 208 visites de décharges, 11 visites de déchetteries, 2 visites de places de compostage et 9 visites de centres de recyclage de matériaux inertes, soit au total 230 visites. Au cours de ces visites, 50 sites avec des feux ou des traces de feux ont été recensés.

Le nombre de décharges de matériaux inertes autorisées selon l'OTD s'élève à 39 au 31 décembre 2004.

OREA

L'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques du 14 janvier 1998 oblige les récupérateurs de tels appareils à posséder une autorisation cantonale pour collecter, trier grossièrement ou démonter les appareils électriques et électroniques. Sept entreprises sont au bénéfice de cette autorisation en Valais et une entreprise doit la renouveler.

Hygiène de l'air

Mesure des immissions

La surveillance de la qualité de l'air s'est poursuivie grâce aux neuf stations du RESIVAL et avec la station SAPALDIA de Montana. La remise à niveau technologique des stations s'est concrétisée par l'échange des moniteurs d'oxyde d'azote.

L'année 2004 se caractérise par une augmentation des immissions de dioxyde d'azote notamment à Sion. En effet, après une baisse importante depuis le début des années nonante, la moyenne annuelle a légèrement progressé cette année. La valeur limite journalière (80 µg/m³) a été dépassée à plusieurs reprises dans le courant du mois de décembre, atteignant même 90,2 µg/m³ le 15 décembre.

La situation des poussières fines en suspension (PM10) est toujours préoccupante et les concentrations journalières et annuelles atteignent encore des valeurs supérieures aux limites de l'OPair.

L'été caniculaire 2003, dû à un anticyclone subtropical persistant créant les conditions estivales les plus chaudes depuis le seizième siècle, avait fortement renforcé les niveaux d'ozone. Cette année, la situation est revenue aux taux enregistrés précédemment.

Raffinerie

Dans le cadre de la modification des installations de la Raffinerie de Collombey, le Conseil d'Etat a mis en place une série de mesures dès le printemps 2004 pour suivre les émissions dans le Chablais. Il s'agit notamment:

- de mesures en continu des concentrations de polluants (analyses des immissions) à Collombey avec une station mobile et sur le réseau RESIVAL dont font partie les stations de Massongex et des Giettes
- de mesures en continu des polluants organiques (benzène, composés organiques volatils, ...) sur un réseau fixe de 6 emplacements dans les environs de la Raffinerie
- de mesures ponctuelles à la source des émissions de la Raffinerie.

D'autre part le Conseil d'Etat a mandaté un expert indépendant pour faire un rapport sur les dysfonctionnements de la Raffinerie et son impact environnemental.

Emissions

Les émissions d'environ 200 entreprises industrielles et artisanales ont été recensées et introduites dans le cadastre des émissions. L'application des bases légales devient de plus en plus difficile par la situation économique morose. Plusieurs installations de chauffage ont été mises en service et ont fait l'objet de mesures de réception. Différentes démarches ont été entreprises pour la réduction des émissions.

Les sources de polluants atmosphériques suivantes ont été la cause de plaintes:

- chantiers de construction
- poussières par des travaux de sablage
- déchets et autres combustibles illégaux dans des fourneaux et poêles privés
- incinération de déchets en plein air
- ammoniac provenant de l'engrais des fermes.

Stations-service

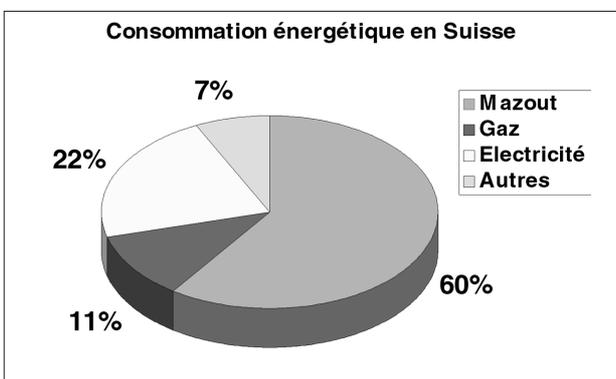
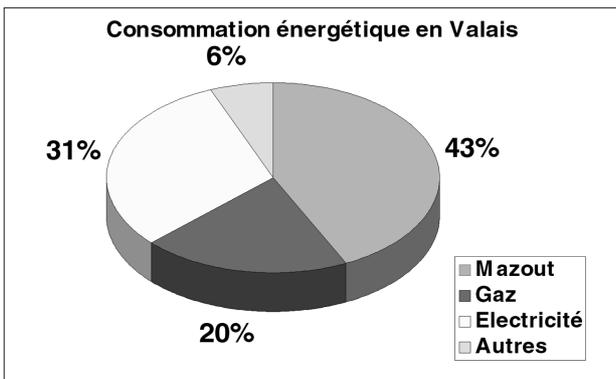
Le contrôle des systèmes de reprise des gaz est devenu plus simple grâce à l'auto-responsabilité et à l'autocontrôle par l'exploitant. Les contrôles par pointage restent nécessaires. Les recommandations de Cercl'Air et de l'OFEFP ont été complétées.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils COV (OCOV)

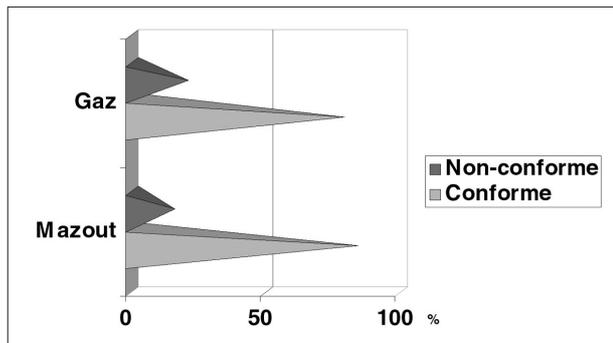
Cet instrument d'exécution efficace a contribué à la réduction des émissions des COV. La taxe d'incitation s'élève à Fr. 3.- par kg de COV. Toutes les demandes pour le remboursement et les bilans des gros consommateurs ont été contrôlés et transmis à l'autorité douanière.

Contrôle des installations de combustion

Notre canton compte un nombre important d'installations de chauffage et consomme essentiellement des combustibles sous la forme de mazout, gaz et électricité. Les deux graphiques ci-dessous montre la répartition des différents combustibles consommés dans notre canton en regard de la Suisse. Le Valais, grâce à ses différents réseaux de gaz et d'électricité, a consommé nettement moins de combustible fossile (mazout) que le reste du pays.



Sur les installations expertisées et enregistrées à ce jour, environ 15% ne satisfont pas aux exigences légales et font l'objet d'une décision d'assainissement.



Bruit

En 2004, le groupe bruit et rayonnement a traité 192 dossiers en matière de bruit.

42 dossiers ont fait l'objet de demandes d'expertises supplémentaires et, pour plus de la moitié, des conditions supplémentaires d'exploitation et de construction ont dû être fixées.

A 20 reprises des personnes ont porté plainte pour immissions de bruit gênantes. 10 cas ont pu être réglés.

En ce qui concerne le bruit de l'aérodrome de Sion, les premières mesures d'isolation acoustique ont pu être réalisées à l'école de Châteauneuf.

Pour l'assainissement de la ligne de chemin de fer Rarogne – Brigue, la longueur des parois de protection contre le bruit prévues à l'origine a été doublée; l'approbation des plans reste cependant en suspens, des oppositions ayant été déposées contre le projet.

Un autre élément essentiel a été la surveillance, sur une longue durée, des installations de la raffinerie de pétrole de Collombey-Muraz, agrandies et mises en service en 2004. Le suivi des nuisances sonores de la Raffinerie a été réalisé par:

- des mesures en continu du bruit sur la station de Collombey
- des mesures ponctuelles du bruit dans les zones proches de la Raffinerie.

En outre, à la demande du Conseil d'Etat, une expertise indépendante a été réalisée.

Sur la base de ces résultats, il apparaît que l'exploitation de l'ensemble de l'installation, même après l'assainissement de sources de bruit individuelles, engendre encore des immissions de bruit trop élevées pour les zones d'habitations voisines. La Raffinerie poursuit l'assainissement sur la base du rapport d'expertise pour atteindre les normes fixées par la loi.

Les modifications de l'ordonnance sur la protection contre le bruit sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2004. Parmi ces changements, il faut mentionner la prolongation des délais de réalisation d'assainissements jusqu'au 31 mars 2015 pour les routes nationales, et jusqu'au 31 mars 2018 pour les autres routes.

Rayonnement

Le traitement des demandes de permis de construire pour des antennes de téléphonie mobile est l'activité principale du groupe bruit et rayonnement dans le domaine du rayonnement. Sur un total de 126 demandes (100 en 2003, 85 en 2002, 75 en 2001), des mesures de contrôle ont été ordonnées dans 13 cas. 15 mesures de contrôle ont été effectuées par des bureaux externes accrédités et une diminution de puissance a dû être exigée pour trois cas d'antennes.



Antenne à Goppisbergalpe

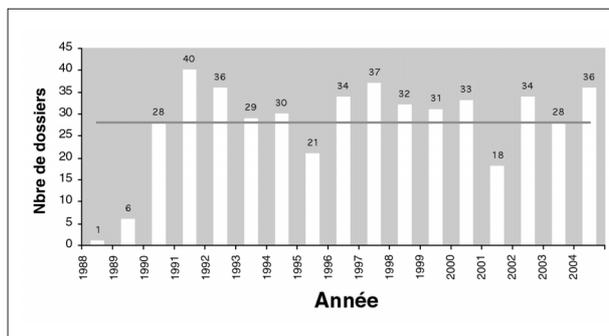
Au 31 décembre 2004, le canton du Valais comptait 570 sites d'antennes enregistrés (469 en 2003), dont 238 dans le Haut-Valais, 182 en Valais central et 150 dans le Bas-Valais. La forte augmentation du nombre de sites d'antennes vient de l'introduction du système GSM-Rail pour les voies de chemin de fer dans le Haut-Valais, qui correspond à 41 nouveaux sites, ainsi que de l'introduction du système de téléphonie mobile de 3^e génération (UMTS).

Dans le cadre de révisions de plans de zones, la conformité de 19 projets quant au rayonnement non ionisant a été vérifiée. 15 autres dossiers ont été traités concernant des demandes de permis de construire pour des stations transformatrices (10), une procédure d'approbation de plans pour une ligne à haute tension, une demande de permis de construire pour une installation radio amateur, un dossier sur la problématique de la pollution lumineuse dans le cadre de la modernisation de gares ferroviaires dans le Chablais, ainsi que deux plaintes pour rayonnement trop élevé.

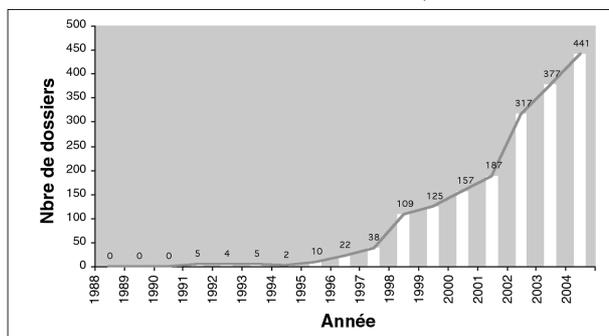
Etudes d'impact sur l'environnement et constructions

Dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement, le service de la protection de l'environnement – section EIE et constructions – doit, selon le projet, évaluer en collaboration avec d'autres services les aspects suivants : aménagement du territoire, protection de la nature et du paysage, conservation de la forêt, protection du patrimoine et des monuments, archéologie, chasse, pêche, protection des eaux (eaux souterraines, y compris les sources, et eaux de surfaces), utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les aspects de protection de l'environnement au sens strict, soit protection contre le bruit, protection de l'air, protection contre le rayonnement non ionisant, protection du sol, gestion des déchets, sites contaminés, organismes, protection contre les catastrophes (accidents majeurs, dangers naturels). En 2004, 36 projets soumis à EIE ont été traités et 29 d'entre eux ont été réglés (2003: 28, respectivement 22). 25 nouveaux projets soumis à EIE ont été déposés au courant de l'année (2003: 27). En fin d'année 2004, 33 EIE sont en cours. Pour 56 grands projets actuellement en cours de réalisation, un suivi environnemental a été instauré. Au cours de l'année, 29 suivis ont pu être terminés. De plus, 441 projets non soumis à EIE, ayant un impact dans plusieurs domaines de l'environnement et nécessitant une coordination, ont été évalués (2003: 377).

Nombre de dossiers soumis à EIE traités par année



Nombre de dossiers non soumis à EIE traités par année



Nombre de types de projets traités en 2004

Nom	dossiers EIE	dossiers non EIE
Transport	6	105
Energie	3	23
Construction hydraulique	1	23
Elimination des déchets	4	18
Militaire (+ stand de tir)	0	2
Sport, tourisme, loisirs	19	57
Industrie	0	57
Agriculture (AF, irrigation, ...)	0	34
Forêts (dessertes, AF, ...)	0	11
Carrière, gravière	3	11
Centre commercial	0	7
Installations ORNI	0	1
Plan de zones	0	31
Habitat	0	22
Danger naturel	0	13
Eaux (potable, prélèvement, nappe)	0	9
Procédures de consultation (lois, ordonnances, etc.)	0	17
Total	36	441

LABORATOIRE CANTONAL

Observations générales

Le Laboratoire cantonal est chargé de diverses missions de protection des consommateurs visant à limiter les risques pour la santé et la tromperie. En premier lieu, l'exécution du droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels implique une surveillance du commerce par des inspections d'entreprises et des analyses de marchandises. Le service est chargé de veiller au respect de la loi sur les toxiques et du contrôle du marché dans le cadre de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement permettant ainsi d'éviter une utilisation de produits dangereux qui nuirait à l'homme et à l'environnement. Il veille à ce que la qualité des eaux de baignade soit sans risque pour la santé des nageurs.

Dans le cadre du droit fédéral agricole, le Laboratoire cantonal est chargé de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse. Ces missions prennent actuellement une importance particulière. La surveillance accrue du marché des produits «bio» est nécessaire en raison de son développement. L'information obligatoire des consommateurs sur l'utilisation potentielle de modes de production interdits en Suisse pour les denrées importées, tels que l'élevage des poules en batterie, l'alimentation des animaux avec des produits contenant des antibiotiques et/ou de hormones ou la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) doit être garantie.

Le Conseil fédéral souhaite ratifier le protocole de l'OMS sur l'eau et la santé. Il s'agit d'un accord international destiné à promouvoir la protection de la santé et du bien-être de l'être humain en améliorant la gestion de l'eau et en luttant contre les maladies liées à l'eau. En Suisse, la gestion de l'eau est décentralisée. Chaque distributeur est responsable de la qualité de l'eau livrée aux consommateurs. Les chimistes cantonaux ont reçu le mandat légal de vérifier la qualité de l'eau distribuée. Les résultats des analyses effectuées pourraient servir de base aux statistiques nécessaires à l'établissement d'un rapport national.

Depuis 1999, le taux de déclaration des deux principaux agents pathogènes transmissibles (campylobacter et salmonella) par les aliments est en diminution. La consommation d'aliments crus d'origine animale (œufs, viande et lait) reste toujours la principale source d'infection. Aussi est-il recommandé, lors de la préparation de la viande, d'éviter tout contact entre la viande crue ou son jus et les aliments prêts à la consommation. Le respect des règles d'hygiène lors de la préparation de mets à base d'œufs crus reste également indispensable pour prévenir la salmonellose.

Grippe aviaire: aucune menace ne pèse sur la santé de la population suisse. Aucun indice n'indique que le virus se transmette directement de personne à personne ou par les denrées alimentaires. Si la Suisse a interdit l'importation de volaille et des produits dérivés, c'est pour protéger la volaille suisse.

Le problème de l'ESB (maladie de la vache folle) semble en voie de résolution. En 2004, le nombre de cas a très fortement diminué en Suisse. 3 cas (aucun cas en Valais) ont été diagnostiqués en 2004 contre 21 cas en 2003.

Le problème de l'acrylamide, substance connue comme cancérigène, se formant lors du chauffage à sec ou dans l'huile des denrées contenant des amidons, notamment des pommes de terre (frites et röstis), est toujours à l'étude. Il est recommandé de veiller à cuire et chauffer ces aliments avec ménagement. De plus, les études ont montré que la température d'entreposage et la sorte de pommes de terre jouent un rôle important.

L'eau de boisson des réseaux publics est contrôlée systématiquement par des analyses microbiologiques. L'art. 275d de l'ODAI, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2002, exige que tout distributeur d'eau potable informe les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année dès 2004 de manière exhaustive. L'association des chimistes cantonaux a précisé ces exigences. Les responsables doivent préparer cette annonce et la faire parvenir aux abonnés.

L'office fédéral de l'agriculture (OFAG) a inscrit le «Munder Safran» au registre des appellations d'origine contrôlées (AOC) et des indications géographiques protégées (IGP). Méconnu en dehors du Valais, le safran de Mund est la première épice suisse à bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée. C'est le 13^e produit alimentaire suisse à obtenir ce signe de qualité.

Contrôle des vigneron-encaveurs: Depuis la vendange 2003, les vigneron-encaveurs sont soumis à un contrôle cantonal équivalent à celui effectué par la commission fédérale de contrôle du commerce des vins (CFCV) auprès des marchands de vins.

Le 1^{er} mai 2004 est entrée en vigueur l'ordonnance sur la vigne et le vin. Issue d'une refonte totale de la législation vitivinicole valaisanne, cette ordonnance intègre l'ensemble des dispositions légales actuelles de la vigne à la bouteille en supprimant huit textes législatifs. Cette nouvelle ordonnance renforce les exigences qualitatives des vins AOC du Valais, elle définit les exigences relatives au segment de qualité supérieure «Grand Cru» pour l'ensemble du canton. Elle fixe clairement les compétences de l'interprofession de la vigne et du vin (IVV) et vise à renforcer la responsabilité de la branche.

Le parlement fédéral a levé l'interdiction sur l'absinthe, «la fée verte» qui devient légale dès que le Conseil fédéral met en vigueur la loi et les ordonnances amendées.

Le 1^{er} novembre 2004, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur le tabac révisée comportant quatre éléments-clés: l'impression de mises en garde explicites sur l'emballage, l'obligation de déclarer les additifs utilisés, l'interdiction d'utiliser les qualificatifs «light» ou «mild», et la fixation de teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone sauf pour les cigarettes d'exportation.

La lisibilité de l'étiquetage des denrées alimentaires laisse souvent à désirer. L'association des chimistes cantonaux demande dans une aide à l'interprétation que la lisibilité des mentions prescrites pour l'étiquetage des denrées alimentaires soit nettement améliorée.

Quelques informations sur les analyses et contrôles effectués

Le laboratoire a effectué des analyses microbiologiques et chimiques sur 5827 échantillons. 16,9% des échantillons n'étaient pas conformes aux diverses législations appliquées et ce pour des motifs allant de l'étiquetage à la mise en danger de la santé par des marchandises avariées en passant par les tromperies des consommateurs. Il faut noter que les prélèvements se font de manière ciblée si bien que **les résultats statistiques ne doivent pas être considérés comme représentatifs** de la situation générale: ils mettent néanmoins en évidence les problèmes.

Produits laitiers

La vaste campagne nationale 2002-2003 d'analyses des produits laitiers s'est poursuivie en 2004. Les établissements présentant des non conformités ont été revisités en 2004. Sur 42 fromages valaisans à pâte mi-dure analysés durant cette campagne, un seul était non conforme.

Dans les alpages, l'eau utilisée pour la fabrication a également été analysée. Le 40% de ces eaux était non conforme. La majorité des réseaux de ces alpages ne bénéficie d'aucune zone de protection. Dans plusieurs cas, l'eau provient de bisses à ciel ouvert. Dans d'autres cas, les captations et installations ne sont pas entretenues. 89 échantillons de lait provenant de 4 laiteries ont été analysés. 2 cas de mouillage ont été mis en évidence.

Viandes, produits à base de viande

14 truites ont été prélevées dans les piscicultures pour détermination de présence de produits médicamenteux. Aucun échantillon n'en contenait.

Une campagne en collaboration avec la douane a été réalisée sur les saumons. Sur 22 échantillons, 2 ont été contestés pour présence excessive de nitrates.

Une campagne de détermination de la composition des produits de salaison de gibier a été réalisée sur 11 échantillons. 2 ont été contestés car les produits n'étaient pas du gibier.

Denrées alimentaires traitées thermiquement, prêtes à consommer, froides ou chaudes

Dans 31 restaurants, 67 denrées alimentaires traitées thermiquement, prêtes à consommer, froides ou chaudes (pâtes précuites, riz, crevettes) ont été prélevées. 27 échantillons (40,3%) ont été contestés pour manque d'hygiène. Dans 9 restaurants contestés, 10 échantillons ont été prélevés dans le cadre d'un contrôle postérieur. 6 de ces échantillons ont dû être contestés une nouvelle fois. Ces résultats déplorables sont dus à un manque d'hygiène des mains, aux températures de stockage trop élevées (> 5°C) et à des temps de stockage trop longs.

Rappelons que les prélèvements sont ciblés et que l'on ne peut pas tirer de ces chiffres une conclusion statistique générale.

Fruits et légumes

- Fruits

Dans 223 échantillons de différentes sortes de fruits, le laboratoire a analysé la teneur en pesticides, principalement les fongicides. La valeur de tolérance était dépassée dans 4 échantillons.

- Légumes

Sur 32 échantillons de légumes divers, aucune valeur de tolérance pour les fongicides n'a pas été dépassée.

Champignons

Grâce à la compétence et la disponibilité d'un contrôleur de champignons, la cause précise d'un empoisonnement suivi d'hospitalisation d'une famille a été élucidée (petites lépiotes toxiques restées collées sur le chapeau de champignons comestibles).

Eaux de boisson

3092 eaux potables, provenant des réseaux publics et privés, ont été analysées. 12,1% de celles-ci, dont une partie provenait d'adductions d'eau privées, ne satisfaisaient pas aux normes microbiologiques.

1300 échantillons d'eau de boisson ont été prélevés par les inspecteurs des denrées alimentaires, les contrôleurs des denrées alimentaires ou les fontainiers communaux. Une analyse détaillée des oligoéléments a été réalisée en collaboration avec l'office fédéral de la santé publique. Des valeurs de tolérance ou des valeurs limites dépassées ont été constatées dans 1% des échantillons pour le manganèse, dans 3,5% pour le fer, dans 0,5% pour l'arsenic et dans 0,4% pour le plomb. Les communes où ces dépassements ont été constatés ont été contactées par les inspecteurs pour en rechercher la raison. Chaque commune a reçu un rapport complet concernant les teneurs des oligoéléments dans leur eau de boisson.

- Substances actives dans l'eau de boisson

L'eau de la nappe phréatique, utilisée comme eau potable, a été échantillonnée par l'inspecteur des eaux. Dans les 38 échantillons, les substances actives (herbicides, fongicides, pesticides) ont été recherchées. Dans 3 échantillons, la présence de l'atrazine et les métabolites de cette substance, déséthylatrazine et désisopropylatrazine a été décelée. La valeur de tolérance pour l'atrazine a été dépassée dans une commune. Dans les puits de 5 communes, des traces de substances simazine et tertbutylsimazine ont été trouvées.

- Légionelles dans l'eau chaude

72 échantillons d'eau chaude et 2 échantillons d'eau de refroidissement ont été prélevés dans des homes, écoles, piscines et commerces des denrées alimentaires (eau de refroidissement). Dans 10 échantillons (13,5%) le nombre des légionelles était trop élevé. Les entreprises concernées ont été contactées et les mesures nécessaires (température de l'eau chaude au robinet > 55°C) ont été prises. Des contrôles suivis ont montré l'efficacité de ces mesures.

L'authenticité des denrées alimentaires

Avec la méthode IRMS (Isotopic Ratio Mass Spectro-metrie), le contrôle de la déclaration correcte de l'origine des aliments se précise. L'écho médiatique énorme en été 2004, donné à une déclaration incorrecte des abricots vendus en bord de route, a montré l'intérêt considérable de la presse et des consommateurs à une déclaration correcte de l'origine des denrées alimentaires. En collaboration avec la Douane Suisse, 46 échantillons d'abricots étrangers ont été prélevés. L'IFELV a prélevé 30 échantillons d'abricots dans notre canton. Le rapport isotopique de l'oxygène de ces échantillons a été déterminé. Avec ces résultats, une base de donnée pour le contrôle de la déclaration de l'origine des abricots a été créée. Les bases de donnée existantes pour les pommes, les tomates et les fraises ont été élargies avec les valeurs de 2004. Le Laboratoire cantonal a aussi entrepris l'élaboration d'une banque de donnée dans le domaine du lait et du fromage en automne 2004.

Vins

- Vins valaisans du millésime 2003

57 vins AOC du Valais ont été analysés afin de suivre la composition moyenne des principaux paramètres et d'alimenter notre base de données. Dans 9 échantillons (15,8%) la déclaration de la teneur en alcool n'était pas correcte. Dans 2 vins rouges (5,9%) sur 34, la teneur en histamine dépassait la valeur de tolérance.

- Vendanges

Le Valais a encavé 46 millions de litres de vin: 27,9 millions de rouges et 18,1 millions de blancs. Les éléments les plus remarquables de la récolte 2004 sont la qualité parfaite de la vendange, la quantité modérée de chasselas et la très forte augmentation des spécialités produites.

- Contrôles de cave

La commission fédérale de contrôle du commerce des vins (CFCV) a contrôlé, en 2004, 85 marchands de vins. L'Organisme intercantonal de certification a contrôlé 168 vigneron-encaveurs.

Spiritueux

L'analyse chimique et la dégustation des spiritueux en vue de l'obtention du label AOC sont effectuées par le Laboratoire cantonal. 11 eaux-de-vie de poires William's et 2 abricotines nous ont été soumises.

Piscines

1167 eaux d'établissements de bain ont été analysées et 189 (16,2%) ne répondaient pas aux normes en vigueur.

Inspectorat et contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires est exécuté par 4 collaborateurs de notre inspectorat et 26 contrôleurs des communes (12 dans le Haut-Valais et 14 dans le Valais romand). Les séances de coordination mensuelle, introduites en 1998 sous la direction du Laboratoire cantonal, visent à garantir un contrôle uniforme dans le canton. Pour optimiser le contrôle au niveau suisse, un système d'évaluation de la sécurité globale des entreprises est en place. La collaboration avec les contrôleurs des communes est bonne. Malheureusement, quelques communes ne considèrent que l'aspect financier et non l'efficacité pour décider quel système de contrôle adopter. Cela complique l'organisation du contrôle.

Contrôles effectués

Catégories	Contrôles	Contestations	%
Entreprises de restauration et distribution de denrées prêtes à la consommation	2048	96	4,7
Commerces (vente)	918	39	4,2
Entreprises artisanales	179	12	6,7
Entreprises industrielles de fabrication ou de transformation	17	2	11,8
Services des eaux	78	1	1,3
Total	3240	150	4,6

En 2004, sur 5183 entreprises de denrées alimentaires inscrites, sans les marchands de vins et les propriétaires-encaveurs, 2995 ont été contrôlées et 3240 contrôles effectués. Dans 150 cas (4,6%), des non-conformités ont été constatées.

La qualité de 1191 échantillons d'huile de friture a été examinée sur place par nos contrôleurs, 68 (5,7%) ne correspondaient plus aux exigences. La non-conformité de celles-ci a été confirmée par analyse au laboratoire.

3,5 tonnes de viandes de chasse surgelées dont la date de durabilité était dépassée depuis plus de 5 ans ont été séquestrées. Tout le stock a été transformé en nourriture pour animaux.

100 bouteilles d'huile d'olive déclarée extra vierge ont été séquestrées pour fausse déclaration.

300 kg de canards surgelés contenant du nitrofurane (antibiotique) ont été détruits.

Une importante affaire de fausse déclaration et de trafic de marques de caséine destinées à garantir la traçabilité des fromages a été mise à jour.

Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement

Dans le cadre de la surveillance du marché, l'inspecteur des toxiques a procédé à diverses inspections, notamment des drogueries, des commerces de produits phytosanitaires, des locaux de vente de produits de nettoyage, etc.

Dans le cadre des renouvellements des autorisations d'exploiter les piscines, il a procédé à 25 inspections.

En application de la loi fédérale sur le commerce des toxiques, l'inspecteur a délivré ou modifié:

- 12 autorisations générales (A,B ou C)
- 19 livrets de toxiques
- 209 fiches de toxiques représentant:
 - 1696 litres de toxiques de la classe 2
 - 4298 kilos de toxiques de la classe 2.

La délivrance de ces fiches a été faite en collaboration avec les communes.

Plus d'une tonne de produits chimiques divers ont été éliminés à l'UTO et chez CRIDEC.

En application de l'Ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, les permis de manipuler suivants ont été délivrés:

- 11 permis Operc (conservation du bois)
- 32 permis Operfl (fluides frigorigènes).

De plus, l'inspecteur des toxiques a effectué des prélèvements de divers échantillons pour des campagnes nationales d'analyses d'engrais et de produits de net-toyage.

Afin d'étoffer la carte valaisanne du «radon» et de tester la reproductibilité des mesures, l'inspecteur des toxiques a procédé à la pose et à la récupération de 86 dosimètres (43 emplacements). Ces dosimètres ont été analysés et les valeurs introduites dans la banque de données de l'Office fédéral de la santé publique.